essonne.fr

Essonne
LE DÉPARTEMENT

CLIMAT

BIODIVERSITÉ
ET RESSOURCES
NATURELLES

Rapport développement durable 2015

Conseil départemental de l'Essonne

CONSOMMATION
RESPONSABLE

COHÉSION
SOCIALE

ÉPANOUISSEMENT

3 Édito

4 La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

5 Diminuer l'impact carbone du Conseil départemental

6 Inscrire le territoire, les partenaires et les Essonniens dans la transition énergetique

10 Encourager la sobriété des déplacements

13 La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

14 Valoriser et (re)introduire la nature en ville

15 Protéger les ressources et mettre en valeur le patrimoine naturel

16 S'adapter aux évolutions du changement climatique

17 L'épanouissement de tous les êtres humains

18 Agir pour préserver la santé des Essonniens

19 Favoriser l'accès à la culture, aux patrimoines, au sport et aux loisirs pour tous

20 Œuvrer pour la réussite des collégiens

23 Contribuer à faciliter l'accès des Essonniens au logement

24 Soutenir et améliorer la mobilité de chacun

27 La cohésion sociale, les solidarités entre les territoires et les générations

28 Agir pour l'égalité

30 S'engager contre les violences faites aux femmes

30 Accompagner les plus vulnérables

32 Lutter contre la pauvreté et toute forme de précarité

34 Promouvoir l'exemplarité : le Conseil départemental, un employeur socialement responsable

37 Des modes de production et de consommation responsables

38 Conduire des pratiques d'achat responsables au sein du Conseil départemental

39 Promouvoir la réduction des déchets et l'économie circulaire

41 Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

43 Les principes de mise en œuvre du développement durable au Conseil départemental de l'Essonne

44 Faire participer et intégrer toujours davantage les citoyens, les agents et les partenaires dans les politiques publiques et les lieux les concernant

45 Piloter des démarches stratégiques de développement durable sur le territoire et en interne

46 S'inscrire dans une dynamique d'évaluation et d'amélioration continue pour assurer l'efficience des politiques publiques

48 Glossaire

49 Tableau de bord des indicateurs

Sommaire

Édito

En 2015, nous avons été élus sur un projet politique ambitieux, qui érige en particulier le Département de l'Essonne comme une référence incontournable en matière de développement durable. Alors que nos territoires et nos concitoyens s'interrogent sur leur avenir dans un contexte toujours plus mouvant, toujours plus complexe qui bouleverse nos repères et nos habitudes, le développement durable constitue un cap qui guide nos actions.

De façon concrète et pragmatique, nous œuvrons au quotidien pour un Département responsable, qui garantisse aux Essonniens d'aujourd'hui et de demain, un territoire riche de sens, de valeurs, d'engagements pour un vivre ensemble apaisé entre les hommes, la nature et l'économie.

À l'heure où des choix cruciaux se dessinent au niveau mondial au sein de Paris Climat 2015, l'Essonne continue de poursuivre sa route vers la transition énergétique de son territoire et d'entraîner dans son sillage ses habitants et ses partenaires.

François Durovray
Président
du Conseil départemental
de l'Essonne

Brigitte Vermillet
Vice-présidente déléguée
au développement durable
et à l'environnement

1 La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

Le changement climatique est un problème global aux graves répercussions environnementales, sociales, économiques, distributives ainsi que politiques et constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité.

Une stratégie de préservation du climat est essentielle. Nous devons passer de la prise de conscience à la mise en œuvre.

Par voie de conséquence, la transition énergétique est primordiale pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle se décline au quotidien par des économies d'énergie, moins utiliser la voiture individuelle, mais aussi limiter les effets de la canicule sur les personnes vulnérables, lutter contre la précarité énergétique, préserver la ressource en eau, produire moins de déchets…

Mais la transition énergétique ne peut s'arrêter au seul changement de comportement des particuliers ; cela n'est pas suffisant. Nous devons appuyer sur l'accélérateur et passer à la vitesse supérieure. Cela ne peut commencer que par des décisions politiques fortes.

La transition énergétique est une chance pour notre économie nationale et territoriale ; elle peut générer un effet de levier économique important. En réorientant et en accélérant l'investissement vers la transition énergétique, la croissance économique sera de nouveau au rendez-vous. En Essonne émergent ici et là des initiatives transformant des déchets en énergie ou en matières premières, des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, des systèmes d'auto partage… En 2015, année où la France est au centre de tous les espoirs pour concrétiser des engagements sur la limitation du réchauffement planétaire, lors de la conférence Paris Climat 2015, le Département entend encourager ces solutions innovantes et faciliter leur diffusion pour une transition énergétique réussie du territoire et préfigurer l'Essonne de demain.

Dans cette optique, est engagée la 2e étape du plan Climat essonnien, pour mettre en place une stratégie transversale locale pour aller plus loin dans les actions en faveur, par exemple, de la rénovation des bâtiments départementaux et des logements des Essonniens (notamment des plus fragiles) ou de déplacements plus éco responsables.

Sylvie Gibert,
Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique

Diminuer l'impact carbone du Conseil départemental

Le Bilan Carbone© 2013 de la collectivité a souligné le rôle prépondérant des bâtiments dans les émissions de gaz à effet de serre liées à son patrimoine. Pour limiter son impact, le Conseil départemental s'est engagé dans une palette d'actions très vastes, depuis des politiques cadres (Schémas départementaux) jusqu'à des actions concrètes et ciblées.

Des référentiels énergétiques sur les bâtiments et les collèges sont actuellement élaborés (objectif 1 du Schéma directeur de l'énergie - SDE), en s'appuyant sur la capitalisation d'expériences partagées et la création d'une « boite à outils énergie » qui facilite la prise en compte de l'énergie dans la conduite d'opérations, homogénéise leurs niveaux de performance et harmonise les modes de fonctionnement.

Ce processus continu de formation et de retour d'expériences contribue aussi à la création d'une culture commune et d'un socle de connaissances partagées. Des référentiels techniques ÉNERGIE formaliseront les exigences du Département en matière d'équipements thermiques, d'isolation, d'éclairage… Ils s'accompagneront d'un guide de conduite d'opérations, pour chaque phase de celles-ci. L'objectif s'inscrit dans l'esprit des démarches qualité ou de certification permettant de garantir l'adéquation entre les bâtiments livrés et les exigences départementales.

Agir sur les sources d'alimentation en énergie est également un levier actionné par le Département. Dans le cadre de la mutualisation de l'achat d'énergie et de l'objectif du SDE d'augmenter la part des énergies renouvelables (EnR) de 20 % d'ici 2030, le Conseil départemental a recours, pour les contrats de faible[1] puissance , uniquement à de l'« électricité verte »[2]. Cette exigence sera élargie au 1er janvier 2016 aux collèges, ainsi qu'au reste des bâtiments départementaux pour les tarifs « moyens » et « gros » consommateurs d'électricité. L'ensemble du parc sera ainsi totalement alimenté en électricité verte.

100 % des contrats de faible puissance des bâtiments départementaux, hors collège, alimentés en « électricité verte », moins de 1 % de surcoût. (Source CD91, DCB) • **+1,7 % de la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale énergétique du parc départemental depuis 2014.** (Source CD91, DCB)

Le plan de remplacement des chaufferies vétustes des collèges dans le cadre du schéma directeur immobilier des collèges (SDIC) et de son programme annuel d'études et d'entretien (PAEE) vise à optimiser le parc de chaudières, redimensionner leur puissance, obtenir des gains de consommations énergétiques et réduire les dépenses d'énergie (chaudières plus performantes, régulations, amélioration du calorifugeage…).

1- Tarifs bleus - moins de 36 kVa
2 - Électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables tels l'hydroélectricité, l'éolien, le photovoltaïque

9 chaufferies vétustes de collèges renouvelées en 2014 pour 2,2 M€ : 14,5 % de gains en moyenne sur les consommations et 23 % de gains de puissance en moyenne. (Source CD91, DCB) • **6 chaufferies vétustes renouvelées en 2015.** (Source CD91, DCB) • **208 000 €** de certificat d'économie d'énergie obtenus pour les travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2014 (Source CF91, DCB)

Parallèlement, le Conseil départemental réalise aussi systématiquement, en amont de ses plannings de travaux, des études de faisabilité en vue de mobiliser les EnR tels le bois-énergie, la géothermie ou le raccordement aux réseaux de chaleur, et pour optimiser le mix énergétique sur les sites où le renouvellement de chaufferies est programmé. C'est ainsi le cas des projets de géothermie pour le collège Marie Curie à Etampes et de chaufferie bois en plaquettes (et en gestion directe par le Département) de la Maison de l'Environnement de Montauger à Lisses.

Par ailleurs, des actions de conduite du changement sont également engagées au sein de bâtiments pilotes. Une expérimentation de sensibilisation aux économies d'énergie est ainsi menée au collège Louis Pasteur de Longjumeau. Cette expérience a permis,à partir du recueil de mesures précises et de données propres à l'établissement, d'initier, via un premier groupe de travail (ouvriers, techniciens départementaux, gestionnaire du collège) un plan d'actions techniques (optimisation des températures et horaires de chauffage, paramétrage des veilles de photocopieurs, extinction des ordinateurs à certaines heures..). Parallèlement, un groupe pédagogique (enseignants volontaires, gestionnaire du collège, services départementaux) envisage d'élaborer un plan d'actions multidisciplinaires (science de la vie et de la terre, technologie, anglais…).

Enfin, des travaux de rénovation exemplaires sont menés à l'image de la réhabilitation des 2 900 m² d'Actiburo à Courcouronnes, bâtiment d'activité et de bureaux acquis en 2008 par le Département pour accueillir plusieurs services départementaux.

Inscrire le territoire, les partenaires et les Essonniens dans la transition énergétique

Des outils concrets au service des Essonniens pour améliorer la performance énergétique de leur logement

Fin 2014, l'Essonne a lancé sa plateforme de rénovation énergétique « Rénover malin ». Portée par le Conseil départemental et lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt ADEME-Région Île-de-France, elle est le fruit d'un engagement partenarial fort (entre le Département et les représentants des organisations pro-

fessionnelles du BTP, les chambres consulaires, des collectivités locales investies dans des politiques en faveur de l'habitat durable, des associations…) et un nouveau service public, à la fois dématérialisé et physique.

En 2009, un logement essonnien consommait en moyenne 21,08 MWh/an contre 16,96 MWh/an pour un logement francilien. (Source ARENE) • **Près d'une résidence essonnienne sur 2 est trop gourmande en énergie.** (Source CD91, DIREVH)

Le service public en ligne (www.renover-malin.fr) ouvert à tous, simplifie les démarches en offrant aux Essonniens conseils, astuces et outils simples pour faciliter l'aboutissement de leurs projets de rénovation de leur logement. Cette plateforme numérique et ses outils (autodiagnostic, calculateur d'aides financières, comparateur de primes CEE, carnet de santé du logement…) traduisent la priorité du Département à s'engager dans la rénovation énergétique de l'habitat et à lutter contre la précarité énergétique.

Rénover Malin : 5 439 utilisateurs de la plateforme Internet, 2 424 contacts avec les coach Renov, soit 597 rendez-vous (août 2015). (Source CD91, DIREVH)

La plateforme *Rénover Malin* est aussi un service public physique d'accompagnement proposé aux Essonniens dans le projet de rénovation énergétique de leur logement de A à Z, et assuré par des « coach renov ». Les missions de ces conseillers gratuits et indépendants (une quinzaine sur le territoire, appartenant à des organismes de conseil tels les Espaces info énergie [EIE], les Agences locales de l'énergie, le CAUE, l'ADIL 91) visent à :

> aider les Essonniens à définir leur projet de rénovation et à identifier les travaux les plus efficaces,
> orienter vers les dispositifs et aides auxquels les particuliers sont éligibles,
> mettre en relation avec des entreprises et artisans locaux pour leurs travaux et disposant du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
> sensibiliser à la maîtrise d'usage du bien rénové.

Des animations variées promeuvent ce nouveau service public tels les :

> « cafés » ou « déjeuners Rénover malin » (en moyenne deux par mois, au sein de la matériauthèque de la Maison départementale de l'habitat et hors les murs, dans les mairies, les EIE…),
> des « balades thermiques » (en moyenne deux par mois pendant la période de chauffe, à destination du grand public afin de visualiser les déperditions thermiques des façades des maisons et immeubles).

Rénover Malin est régulièrement présentée dans les événements nationaux (Assises nationales de l'éco rénovation, congrès de la Fédération Française du Bâtiment, réseau Énergie de l'ADF, etc.)

Enfin, la mise en place d'un observatoire départemental de la rénovation énergétique ainsi que la création d'un Prix « Rénover Malin de la maîtrise d'ouvrage publique » sont prévus fin 2015.

Remise de chèques éco-énergie

Parallèlement à cette plateforme, ont été développés des outils financiers pour inciter les particuliers essonniens à entreprendre des travaux (ou audits) qui rendront leur habitation moins « énergivore » : les chèques éco-énergie. Ces aides financières, conditionnées aux niveaux de ressources des bénéficiaires et aux performances énergétiques des équipements ou travaux, sont remises aux particuliers en complément des aides de droit commun (programme « Habiter mieux » de l'ANAH, crédit d'impôt, éco-PTZ, etc.) et des aides existantes du Conseil

départemental (FDAAH). Pour en bénéficier, le recours à des entreprises « RGE [3] » (référencées sur www.renover-malin.fr) est nécessaire tout comme l'accompagnement par un expert[4].

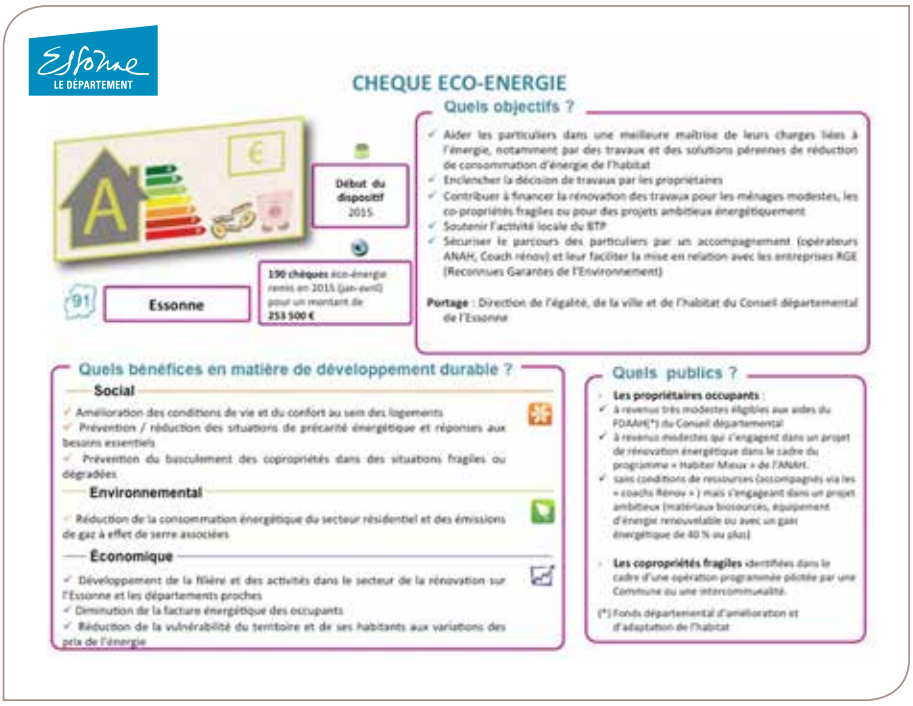

Sensibiliser et former les citoyens de demain aux enjeux énergétiques

La sensibilisation est l'un des facteurs clés de la modification des pratiques et les jeunes, citoyens responsables de demain, en sont l'un des pivots. Dans cet objectif et au travers de l'implication forte du Département en faveur des collégiens ont été créés différents outils pour ancrer et essaimer les pratiques durables. Parmi celles-ci figurent :

- l'atelier « L'énergie dans le logement » en lien avec la nouvelle plateforme « Rénover Malin ». Cet atelier de 2 heures mêle aspects théoriques et pratiques où les élèves deviennent les « coachs renov » à partir d'un cas pratique, « la maison Jupiter », bâtiment énergivore qu'il convient de rénover en effectuant l'autodiagnostic du logement (outil développé sur Renover-malin.fr),
- une exposition qui circulera au sein des collèges essonniens à la rentrée scolaire 2015-2016,
- un jeu de plateau « Objectif Classe A » pour comprendre la rénovation énergétique d'une maison (artisans, mention RGE, travaux de rénovation, factures d'énergie, coach rénov, aides financières, éco-gestes…). Ce jeu destiné à tout public de plus de 10 ans est aussi utilisé lors d'animations de salons habitat, forums logement, fêtes locales…

Atelier « L'énergie dans le logement » : 10 classes soit 300 élèves sensibilisés, avril 2015. (Source CD91, DIREVH)

Identifier et développer le potentiel en énergie renouvelable du territoire

Afin de réduire les émissions de carbone, le Conseil départemental approfondit également les pistes liées au développement des énergies renouvelables locales.

Dans ce cadre plusieurs études sont menées à l'image de celle pilotée avec le SIPPEREC pour évaluer le potentiel géothermique du Département et celle visant à mobiliser le bois, issu de forêts privées essonniennes, en tant qu'énergie. Ces dernières, qui occupent une superficie de 33 000 hectares (près du cinquième du territoire), représentent un gisement significatif. Aussi, le Conseil départemental finance le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre

3 - RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
4 - Opérateurs ANAH pour le public éligible à ces aides ou, pour les autres, par un « coach rénov », voire par un « auditeur agréé à Rénover Malin » dans le cadre d'un projet de rénovation particulièrement ambitieux (gain énergétique d'au moins 40 % ou de niveau BBC rénovation)

pour la réalisation d'un programme d'études. Celui-ci vise la mise en place d'une filière courte reliant producteurs de bois locaux, consommateurs et entreprises de mobilisation et de transformation du bois, tout en permettant le retour à une gestion durable des forêts privées à l'état d'abandon et mal adaptées aux changements climatiques.

Mettre en réseau les acteurs et les territoires pour disséminer et partager les pratiques

Régulièrement le Département anime, en collaboration avec l'État, l'ADEME, l'ARENE du réseau climat essonnien qui favorise la sensibilisation, la formation et l'échange de bonnes pratiques pour les techniciens et élus des collectivités sur les questions d'énergie et de climat.

Atelier du réseau climat énergie

En parallèle, fort d'une solide expertise dans plusieurs champs du développement durable, le Conseil départemental la diffuse aussi hors de ses frontières. C'est l'objet de son implication, via sa politique de coopération décentralisée, dans le « projet Climat », financé par le Ministère des affaires étrangères et du développement international. Ce projet se décline notamment par le lancement d'un réseau international d'échanges et d'actions pilotes sur l'adaptation au changement climatique.

Encourager la sobriété des déplacements

Promouvoir et faciliter les mobilités alternatives et les modes actifs (vélo, marche à pied…)

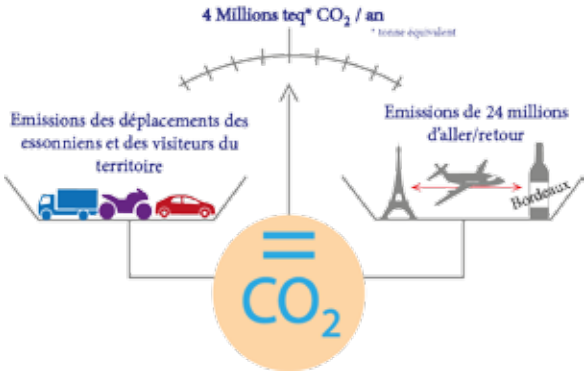

La mobilité, préoccupation croissante des Essonniens, au cœur du développement durable, doit répondre conjointement à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Aussi, des initiatives et expérimentations pour favoriser les alternatives à l'utilisation de la voiture particulière sont développées par le Conseil départemental, avec de multiples objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la vulnérabilité énergétique des déplacements des Essonniens (poids du carburant dans le budget des ménages) ou encore améliorer leur santé (diminution des pollutions, développement des modes actifs…).

Chaque Essonnien réalise en moyenne 3,4 déplacements par jour. (Source Enquête globale transport, STIF, OMNIL, DRIEA 2010) • **87 % des ménages essonniens sont motorisés.** (Source Enquête globale transport, STIF, OMNIL, DRIEA 2010)

Le Département propose ainsi sur son site **Covoiturage.essonne.fr** un service gratuit de mise en relation de personnes empruntant, quotidiennement ou occasionnellement, les mêmes trajets.

Parallèlement, le Conseil départemental déploie, notamment dans le Sud Essonne où le maillage des transports en commun est peu dense, un réseau d'aires de covoiturage (Itteville, Angerville, Soisy-sur-École, Chamarande, Janville-sur-Juine, Moigny-sur-École, Gometz-la-Ville, Sermaise, Étréchy) sur les parkings de certains super et hypermarchés ou de communes facilitant le regroupement des covoiturеurs et permettant de laisser les voitures non utilisées en stationnement licite. Le Département soutient également les collectivités qui développent des systèmes de transport à la demande.

40 places de covoiturage financées par le Conseil départemental. (Source CD91, DIRDEP)

Le Conseil départemental poursuit par ailleurs, via notamment le Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces, une politique de promotion des modes actifs (vélo, marche…). Celle-ci se concrétise par le développement d'un réseau d'itinéraires maillés à l'échelle du département, articulé aux liaisons d'importance régionale et nationale, et aux cheminements d'intérêts plus locaux, aménagés à l'initiative des communes ou de leur groupement. Le Département aménage ainsi des voies cyclables à la faveur de ses opérations de requalification ou de création de voiries ou de sites propres de transports en commun. En parallèle l'Essonne participe au développement de voies cyclables nationales ou européennes sur son territoire. C'est ainsi le cas pour l'Eurovéloroute 3 (EV3 - projet de 1 500 km sur le territoire national reliant Trondheim à Saint-Jacques-de-Compostelle) et la Véloscénie, liant Paris au Mont Saint Michel (440 km).

Le Conseil départemental est aussi engagé depuis 2006 dans la réalisation de son plan de déplacement d'administration (PDA). Cette démarche vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues au déplacement des agents départementaux (trajet domicile / travail et trajets professionnels) avec un double objectif environnemental et financier. Une expérimentation menée en 2015 autour de la réduction d'emplacements de stationnements dans le cadre du regroupement, en septembre 2016, sur un site à Évry de plusieurs services départementaux pourrait se traduire par une diminution de 7 places en 2016 (4 %) puis de 6 places/an jusqu'en 2019. Cette réduction du recours à l'usage « en solo » de la voiture s'accompagnera d'un bouquet de solutions alternatives (télétravail, transports collectifs, usages partagés de la voiture, modes actifs) dans un esprit « gagnant-gagnant ».

Enfin, des outils innovants et participatifs dans la gestion des déplacements sont également développés à l'image de la centrale de mobilité « MobilEssonne » (cf. partie « Épanouissement de tous les êtres humains »).

Favoriser le développement des infrastructures de transport en commun

Alors que seuls 20 % des Essonniens habitent à proximité d'une gare, l'engagement du Conseil départemental en faveur d'infrastructures de transports collectifs plus efficaces et mieux réparties sur tout le territoire est essentiel. Dans ce cadre, des projets structurants de transport en commun sont développés et/ou financés par le Conseil départemental en coordination avec ses partenaires

Site propre pour transport en commun

(STIF, opérateurs de transports [SNCF, transporteurs], collectivités). Ces projets concernent tous les modes qu'ils soient ferrés ou routiers.

L'opération d'aménagement du pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge, co-financée par le Conseil départemental, permet ainsi de créer un nouveau pôle d'échanges (bus - gare RER et accueil du futur tramway T7), de structurer l'espace et les circulations au sein de la gare mais aussi de son quartier.

Les projets d'infrastructures de sites propres pour les bus (prolongement du site propre de la ligne 91.06 [Massy / Saint-Quentin-en-Yvelines], futur site propre du TZen4, etc.) contribuent également à rendre les transports collectifs plus attractifs, ainsi qu'à créer des liaisons douces lors de l'insertion urbaine de ces projets.

Essonne LE DÉPARTEMENT

GRAND PÔLE INTERMODAL DE JUVISY-SUR-ORGE

Début travaux Mars 2015
Fin travaux 2020

91 Juvisy-sur-orge

Montant global du projet : 128,35 M€

Quels objectifs ?

- Créer un nouveau pôle d'échanges bus – gare RER structuré et intégré dans un projet urbain cohérent
- Faciliter et sécuriser les cheminements piétons, notamment grâce à la réalisation de la passerelle « circulations douces » (piétons et cycles)
- Adapter les installations aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Doter le site d'équipements d'informations voyageurs et améliorer la lisibilité de l'offre intermodale

Co-Portage : Direction des déplacements du Conseil départemental de l'Essonne, Région Île-de-France, État 7 %, RFF, CALPE 2%

Quels bénéfices en matière de développement durable ?

Social
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Renforcement de l'inter-connectivité et l'inter-modalité
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers lors des cheminements
- Contribution à l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi

Environnemental
- Mobilité durable : report modal significatif avec une diminution du nombre de véhicules sur la route, création d'une passerelle circulations douces
- Amélioration de l'insertion architecturale des infrastructures

Économique
- Réduction du temps quotidien de parcours des usagers
- Amélioration de l'attractivité du pôle gare

Quels publics ?

- Tous les voyageurs empruntant les transports en commun en transit ou à destination de Juvisy-sur-Orge
- Les usagers de la gare de Juvisy-sur-Orge

Pour aller plus loin

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/DEPLACEMENTS
HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/HABITAT-DURABLELA-MAISON-DEPARTEMENTALE-DE-LHABITAT-MDH
HTTP://COVOITURAGE.ESSONNE.FR/
HTTP://MOBIL.ESSONNE.FR/
HTTP://WWW.RENOVER-MALIN.FR/
HTTP://WWW.AF3V.ORG
HTTP://WWW.ADEME.FR/
HTTP://WWW.ARENEIDF.ORG

Portage et mise en œuvre des politiques et des actions présentées

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES
DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DE LA VILLE ET DE L'HABITAT
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES DÉPLACEMENTS
DIRECTION DES SPORTS DE LA JEUNESSE, DE LA COOPÉRATION ET DES ASSOCIATIONS

2 La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

La biodiversité n'est pas un vain mot ! Les sociétés humaines ont toujours tiré parti du bon fonctionnement des écosystèmes pour y puiser de nombreuses ressources : alimentation, matériaux (bois, fibres,…), loisirs, régulations de l'eau, énergies renouvelables,… Ce capital naturel a une valeur inestimable, qui se trouve aujourd'hui menacé par les dérèglements climatiques, les pollutions, la destruction des milieux, l'appauvrissement des sols ou le développement d'espèces invasives.

L'avenir de l'espèce humaine dépend de notre capacité individuelle et collective à nous montrer vigilants aux conditions de sa préservation. C'est pourquoi le Conseil départemental conjugue politique de gestion globale du réseau des Espaces Naturels Sensibles essonniens et incitation des particuliers à préserver la biodiversité dans leur espace de vie avec les Jardins Naturels Sensibles. Car au-delà des milieux remarquables, cette richesse du vivant doit aussi être protégée dans les espaces plus ordinaires. Chacun doit se sentir concerné, quel que soit l'endroit où il se trouve, chaque jour de l'année. Les 141 communes essonniennes engagées actuellement dans une démarche de réduction des phytosanitaires témoignent au quotidien de l'évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le sens du maintien de la diversité biologique.

L'Essonne, à tous les échelons, poursuit ainsi ses efforts dans cette voie d'avenir pour les générations futures !

Brigitte Vermillet,
Vice-présidente déléguée au développement durable
et à l'environnement

Valoriser et (ré) introduire la nature en ville

Depuis 2012, le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne 2012-2021 (SDENS) vise, entre autres, à amplifier l'effort mené de longue date par le Conseil départemental en faveur de la biodiversité en dépassant la seule protection environnementale des milieux et en y intégrant des volets économiques et sociaux. La politique départementale s'efforce aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la préservation des espaces naturels en milieu urbain, à travers son programme « Nature en ville » qui place les collectivités, les habitants en situation d'agir et de valoriser leur patrimoine naturel.

Dans ce cadre, ont été lancés en 2014 les « Jardins Naturels Sensibles » (JNS). Ce projet s'inscrit dans le volet biodiversité urbaine du SDENS et s'articule avec le Schéma régional de cohérence écologique de la Région Île-de-France dans la mesure où les différents JNS complètent le Réseau écologique départemental de l'Essonne (REDE) et contribuent à la préservation, voire au confortement de la trame verte et bleue.

96 jardins labellelisés «Jardins naturels sensibles», juillet 2015 (Source CD91, DENV)

L'action s'appuie sur une Charte d'adhésion volontaire composée de 10 engagements[5] (6 engagements « biodiversité » et 4 engagements complémentaires) à destination des particuliers, propriétaires ou gestionnaires d'espaces, afin de les encourager à les gérer de la manière la plus écologique possible.

Les signataires de la charte reçoivent un panonceau indiquant leur adhésion au dispositif, un kit de bienvenue et peuvent bénéficier de conseils. Des animations spécifiques « JNS » sont également proposées dans le cadre des animations nature du Conservatoire des ENS. Enfin, une communication importante à destination du public est organisée pour diffuser et accompagner l'opération (Essonne.fr, Magazine de l'Essonne, communication papier, courrier et proposition d'articles aux collectivités, communication interne…).

La promotion auprès des habitants des richesses naturelles et de la préservation des paysages du territoire figure aussi parmi les objectifs phares de la politique ENS départementale. Dans ce cadre, le partage des connaissances et la sensibilisation des Essonniens à la protection de la faune et de la flore, sont essentiels. Tout au long de l'année, le Conseil départemental invite ainsi à découvrir, au rythme des saisons, le patrimoine naturel local dans le cadre des « Rendez-vous nature » qui proposent des animations variées ludiques gratuites, ouvertes à tous et partout dans le département (visites guidées, chantiers nature, randonnées, ateliers, expositions, conférences…).

141 collectivités essonniennes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires dont 18 les ont totalement supprimés, mars 2015. (Source CD91, DENV)

5 - 3 engagements doivent au minimum être retenus par les volontaires pour intégrer la démarche.

En parallèle, le Département encourage aussi les initiatives menées par les collectivités en faveur du cadre de vie et de la prise en compte de la nature. Annuellement est ainsi délivré le label « Fleur verte ». Ce trophée d'excellence spécifique à l'Essonne, décerné aux communes labellisées au concours des villes et villages fleuris départemental, récompense les collectivités s'engageant dans une gestion durable de leurs espaces publics.

FLEUR VERTE
19 collectivités récompensées par le label « Fleur verte », été 2015. (Source CD91, DENV)

Enfin, fort de sa solide expertise en matière de gestion et de préservation de l'environnement et du cadre de vie, le Département en fait bénéficier d'autres pays à travers la coopération internationale.

Dans le cadre de leur jumelage, la ville de Wuhan en Chine et le Conseil départemental ont conclu fin 2014 un plan d'actions 2015-2017, intégrant la gestion durable des espaces naturels comme nouveau domaine de coopération. Cette action s'inscrit par ailleurs dans le « projet CLIMAT » financé par le Ministère des affaires étrangères et du développement international (Voir partie « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère »).

Formation des techniciens du bureau des jardins et forêts par des agents du Conseil départemental à Wuhan

Protéger les ressources et mettre en valeur le patrimoine

La préservation des ressources naturelles est l'une des priorités départementales. L'eau figure parmi celles-ci et fait notamment l'objet d'une politique cadre dédiée et d'accompagnement des collectivités, à la fois financière et par des missions techniques (Voir ci-après).

En parallèle, des initiatives sont également menées auprès des Essonniens pour les sensibiliser à économiser cette ressource vitale. Dans ce cadre, sont menées des actions collectives de sensibilisation dans les Maisons départementales des Solidarités (MDS de Corbeil-Essonnes en mars 2015) avec l'appui du service Conseil, logement, écologie 91 (CLE 91) de la Maison Départementale de l'Habitat (MDH). Ces échanges visent à prodiguer des conseils d'économies aux habitants, via des gestes simples (exemples : pose de mousseurs sur les robinets, poches d'économie d'eau dans les réservoirs de sanitaires et d'autres astuces). Un livret « Astuces pour dépenser moins ! L'eau » et un kit de la MDH (débit mètre, sablier pour limiter les douches à cinq minutes, etc.) sont également remis.

Un accompagnement personnalisé de la MDH est par ailleurs apporté à certains usagers dont les factures sont très élevées. Celui-ci passe également par le contact des bailleurs de ces usagers pour vérifier l'état du logement au regard des normes en vigueur et pallier d'éventuels dysfonctionnements. Cette expérimentation, menée à la MDS de Corbeil-Essonnes, pourra être déclinée sur d'autres établissements par les conseillères en économie sociale et familiale de la structure.

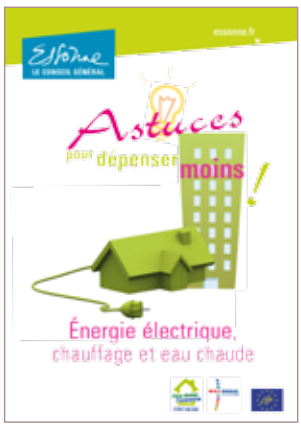

S'adapter aux évolutions du changement climatique

Gérer la ressource en eau, anticiper le risque inondation et accompagner les partenaires pour s'y engager

Le réchauffement climatique est désormais inévitable, et si son atténuation doit rester une priorité pour le contenir à 2°C d'ici la fin du siècle, l'adaptation à ses conséquences doit aussi s'organiser afin d'y préparer les territoires et les populations. La gestion de l'eau et celle du risque inondation figurent parmi ses principaux enjeux.

Pour y faire face, le Département apporte un soutien aux projets des collectivités par une politique cadre sur l'eau qui comporte un double volet à la fois financier et technique.

Une politique de subventionnement dédiée permet ainsi d'apporter une aide aux collectivités en matière d'eau potable, de gestion des inondations, de gestion des rivières, d'assainissement. Une aide incitative en collaboration avec la Région pour réaliser des audits technico-économiques de la gestion des services d'eau ou d'assainissement et des études de choix de mode de gestion a permis l'émergence d'une vraie dynamique essonnienne dans l'intérêt des services publics d'eau, d'assainissement et du prix de l'eau, renforçant la prise de conscience croissante des élus.

En parallèle, le Département déploie des missions techniques à destination des collectivités essonniennes, encadrées par la loi et complétées par des missions de conseil (risques, ruissellements, gestion des services d'eau et d'assainissement) et d'animation du réseau d'acteurs.

En interne, le Conseil départemental de l'Essonne s'est aussi saisi de la question du risque inondation et a engagé en 2012 une étude de diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine départemental vis-à-vis du risque de crue de la Seine. La dernière phase de cette étude, qui concerne 9 bâtiments départementaux (collèges et équipements sociaux ou de santé), vise à proposer des recommandations pour les directions concernées afin d'offrir une réponse globale via des actions coordonnées et co-construites à déployer tout au long de l'épisode d'inondation pour assurer :

> la gestion immédiate de la crise,
> la continuité d'activité des services départementaux et la solidarité avec les populations touchées (les premières semaines),
> la continuité d'activité pour les services prestataires ou partenaires financés par le Conseil départemental et recevant du public prioritaire,
> les étapes nécessaires à la remise en état du patrimoine départemental et au retour à la normale (mois qui suivent la crue).

En parallèle le Conseil départemental participe aux exercices de crise organisés par la Préfecture (exercice sur la crue de l'Yerres en novembre 2014 par exemple).

Pour aller plus loin

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/PATRIMOINE-NATUREL/
HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/ENVIRONNEMENT/EAU/
WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/ENVIRONNEMENT/RISQUES-MAJEURS/LE-RISQUE-INONDATION
HTTP://WWW.ESSONNE.FR/LE-CONSEIL-DEPARTEMENTAL/RELATIONS-INTERNATIONALES

Portage et mise en œuvre des politiques publiques et des actions présentées

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ
DIRECTION DES SPORTS DE LA JEUNESSE
DE LA COOPÉRATION ET DES ASSOCIATIONS

3 L'épanouissement de tous les êtres humains

L'éducation au développement durable a comme finalité le changement des pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la transformation de la société. Elle apporte, dans la diversité des situations de vie au quotidien, les clés pour comprendre les enjeux et pouvoir agir, chacun à son niveau et selon ses possibilités, en faveur d'un monde plus durable.

Chaque année, le Département soutient ainsi les initiatives éco responsables des collèges essonniens sous forme de « clubs DD » qui constituent des lieux d'apprentissage par la pratique de ce qu'est un « développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il met également en lien les porteurs de projets pédagogiques pour donner plus de sens aux dynamiques qui émergent ainsi dans les établissements et élargir les partenariats.

En parallèle, le Conseil départemental œuvre concrètement pour un développement soutenable dans le fonctionnement des collèges : économies d'énergie dans les bâtiments, approvisionnement en bio local de la restauration scolaire, gestion des espaces verts, lutte contre le gaspillage alimentaire…

Exemplarité et éducation sont aujourd'hui indissociables pour parvenir à concilier dans notre quotidien l'écologie, l'économie et le social.

Caroline Parâtre,
Vice-présidente déléguée à l'éducation,
aux collèges et à l'accès au savoir

Agir pour préserver la santé des Essonniens

Chef de file de l'action sociale, le Département est largement engagé dans différentes missions, projets et initiatives en faveur des Essonniens, de leurs conditions de vie et de santé et ce, quel que soit leur âge.

Campagne de vaccination

L'accent est notamment mis sur la prévention et la protection de la santé. Ainsi, depuis plus de quinze ans, les Essonniennes de 50 à 74 ans peuvent bénéficier d'un dépistage gratuit du cancer du sein par mammographie, les Essonnniennes et les Essonniens de 50 à 74 ans peuvent également bénéficier d'un dépistage des cancers de l'intestin. Par ailleurs, le Conseil départemental de l'Essonne, par le biais de son Centre de lutte anti-tuberculeuse de l'Essonne (CLAT91), prend en charge les mesures de prévention de la tuberculose au sein de l'Essonne (dépistages individuels et collectifs, enquêtes dans l'entourage des personnes touchées, actions ciblées de prévention sur les groupes à risque ou encore formations et informations délivrées aux partenaires).

Enfin, Les centres départementaux de prévention et de santé (CDPS) assurent tout au long de l'année des consultations pour tout Essonnien de plus de 15 ans, avec ou sans rendez-vous, de dépistage anonyme et gratuit de détection du VIH/SIDA, des hépatites B et C, de la syphilis…

2,7 M€ consacrés à la vaccination, dépistage des cancers, lutte contre les IST et la tuberculose. (Source CD91, DDSPS)

L'éducation à la santé et à la sexualité, notamment auprès des jeunes, figure aussi parmi les priorités départementales. À travers le Comité départemental des actions d'éducation à la santé et à la sexualité sont ainsi développés des liens entre différents professionnels pour créer une dynamique de réseaux et apporter des informations ou orienter les jeunes vers un accompagnement spécifique mais aussi mettre en place des actions collectives dans tous les collèges de l'Essonne. Des apports théoriques de base relatifs à la vie affective, relationnelle et sexuelle, y sont aussi transmis et plus particulièrement en matière de contraception, d'IVG et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Enfin, suite au constat du renoncement aux soins pour des raisons financières par les franciliens (4 sur 10), et notamment les jeunes, le Conseil départemental a décidé d'inclure les frais de santé dans l'un des « packs » de sa Carte jeune.

20 785 titulaires de la Carte jeune dont 9,1 % utilisent la Carte jeune « Santé & découverte », septembre 2015. (Source CD91, DSJCA)

La Carte jeune permet à tous les Essonniens de 16 à 18 ans d'être accompagnés dans la réalisation de leurs projets. Elle est doublée d'un porte-monnaie électronique (140 euros par an) à utiliser selon un « pack » choisi par le jeune : numérique, prévention conduite, mobilité, projet ou, nouveauté 2015, santé et découverte. L'inclusion des frais de santé a conduit à rebaptiser la formule « Formation et Découverte » en « Santé et Découverte ». Les 140 euros, toujours utilisables pour les loisirs ou les études, peuvent désormais aussi servir à acheter des médicaments ou payer une partie d'une mutuelle. Autre nouveauté santé, depuis le 1er décembre 2014, journée mondiale de lutte contre le Sida, tous les détenteurs de la Carte jeune peuvent se procurer gratuitement des préservatifs dans les 200 pharmacies essonniennes affiliées.

Favoriser l'accès à la culture, au patrimoine, au sport et aux loisirs pour tous

Le Conseil départemental conduit de manière volontariste une ambitieuse politique d'animation territoriale. Celle-ci vise, entre autre, à promouvoir et développer les activités physiques et sportives, à valoriser les manifestations, créations et activités artistiques et culturelles, à favoriser l'autonomie des jeunes et à assurer un soutien budgétaire et un accompagnement à l'activité du monde associatif.

76 projets soutenus dans le cadre des appels à projets « Sport pour tous », 84 k€, en 2014. (Source CD91, DSJCA) • **Près de 217 000 licenciés sportifs aidés via les subventions départementales, saison 2014-2015.** (Source CD91, DSJCA)

En matière de sport, depuis le renouvellement de la politique « Essonne terre de sport » (fin 2012), le Département met l'accent et les moyens pour favoriser l'accès à la pratique physique et sportive pour tous les Essonniens. Les associations et structures sportives qui mènent une action d'éducation par le sport et/ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (handicap, mixité sociale, discrimination hommes - femmes) peuvent ainsi participer aux appels à projets « Sport pour tous » et « éducation par le sport » leur permettant d'obtenir un financement jusqu'à la moitié du coût prévisionnel de l'initiative.

Olympiades au Stade Robert Bobin à Bondoufle

En matière culturelle, l'Essonne s'attache à favoriser son accès au plus grand nombre et mène depuis fin 2014 une démarche originale rapprochant les domaines culturel et social. Cela se traduit par des rencontres réunissant sur un territoire pilote (l'Arpajonnais) les professionnels du secteur culturel (théâtre, cinéma, bibliothèque, conservatoire, associations…) et du social (travailleurs sociaux des MDS et des CCAS, chefs de projet ville, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, services jeunesse…). L'objectif est de partager des expériences pour susciter des partenariats au niveau local, identifier des référents « culture/social » et permettre une mise en réseau pour faciliter le travail entre les acteurs sociaux et culturels. Le Conseil départemental a fait appel au directeur artistique du tiers lieu « Le Vent se lève ! » à Paris, pour accompagner cette démarche expérimentale et participative. L'atelier s'est achevé en octobre 2015 par la présentation de cartes réalisées par la compagnie de l'Atelier Volant montrant sur l'Arpajonnais les collaborations existantes et en devenir entre la culture et le secteur social.

80 participants aux rencontres culture/social, en 2015. (Source CD91, DIRCULT)

Partenaire privilégié des associations, le Département mène via sa politique « Essonne en Mouvement », adoptée fin 2012, une démarche transversale avec l'ensemble des directions pour répondre de façon étroite aux problématiques rencontrées par les associations essonniennes. Cela passe par un soutien financier dans le cadre de subventions, d'aides en investissement et d'aides exceptionnelles mais aussi par l'accent mis sur la formation. Cette dynamique permet de soutenir les associations employeuses (sécuriser, pérenniser, développer) et d'accompagner l'ensemble des acteurs associatifs dans les évolutions sociétales et règlementaires. Des formations à la carte permettent de renforcer les compétences et besoins spécifiques sectoriels, et la délivrance aux bénévoles du certificat de formation à la gestion associative en partenariat avec l'UDMJC souligne l'implication et la « professionnalisation » de ceux-ci. Enfin, les temps d'échanges mensuels d'informations sur l'actualité associative concourent à actualiser et mutualiser les connaissances de chacun.

101 formations organisées pour les associations, 120 k€, en 2015. (Source CD91, DSJCA) • **Entre 2013 et 2015, 293 associations aidées en investissement pour un montant de 2,5 M€ qui ont généré 4,3M€ d'investissement au final.** (Source CD91, DSJCA) • **Entre 2013 et 2015, 38 associations fragiles sécurisées pour un montant total de 500 k€ en fonctionnement pour la sauvegarde d'environ 250 emplois.** (Source CD91, DSJCA)

Formation des responsables d'associations

En parallèle, des accompagnements ciblés sont proposés à l'image d'accompagnements « flash » pour les associations employeuses en difficultés (cellule exceptionnelle proposant analyse financière et formations) ou des accompagnements plus classiques, individuels ou collectifs, via le centre de ressources physique ou le site www.associations.essonne.fr.

Les jeunes, publics prioritaires du Département, bénéficient aussi de différents dispositifs dont plusieurs pour les aider à réaliser leurs projets (packs de la Carte jeune) et favoriser leur autonomie. C'est notamment le cas de « Bon plan vacances ». Ce nouveau dispositif d'aide aux premières vacances autonomes vise un triple objectif : accompagner les jeunes Essonniens dans la construction de leur autonomie via un projet de vacances, tout en les impliquant dans la vie de la cité au niveau local, national et international et en leur faisant prendre conscience de leurs droits et devoirs.

2022 jeunes bénéficiaires du dispositif « Bon plan vacances », 458 k€, saison 2014-2015. (Source CD91, DSJCA)

Son premier bilan indique que le dispositif a permis de promouvoir une réelle égalité d'accès aux vacances pour tous les Essonniens, de permettre aux jeunes de changer d'environnement, d'accéder à l'autonomie et de se responsabiliser. Il a notamment permis de toucher les jeunes les plus éloignés des vacances. C'est notamment le cas dans plusieurs cantons où figurent des collectivités en « politique de la ville » tels les cantons de Corbeil-Essonnes, Draveil, Étampes, Évry, Massy, Montgeron, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge, où plus de jeunes ont été touchés (+10 points par rapport au précédent dispositif intitulé « Sac ados »).

Œuvrer pour la réussite des collégiens

Source de développement humain et clé du développement économique et social d'un territoire, l'éducation est une priorité pour le Département. Afin d'offrir aux jeunes Essonniens les meilleurs conditions d'apprentissage, aider à développer leur citoyenneté pour construire une société du mieux vivre ensemble, le Département soutient les initiatives et actions locales , notamment en faveur des collégiens.

L'un des leviers s'articule autour de l'amélioration des conditions de travail, tant pour les élèves que pour les équipes éducatives, des 100 collèges publics départementaux. Le Conseil départemental y dépense annuellement plus de 100 millions d'euros sans compter l'aide aux familles (restauration, transport scolaire…). Parmi ces dépenses, de nombreux travaux d'amélioration et de rénovation sont réalisés chaque année. Le Département a ainsi réalisé à l'été 2015 sur 12 collèges la 3e vague du plan « Toilettes ». L'enjeu est en effet d'importance puisque une étude de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, indique qu'un tiers des collégiens et des lycéens n'utilisent pas les toilettes de leur établissement pour des raisons de propreté ou de manque d'intimité.

Travaux dans un collège de l'Essonne

Parmi les autres actions prioritaires figure une plus grande accessibilité des collèges pour les élèves et professeurs en situation de handicap. Des travaux de mises aux normes sont réalisés dans plusieurs établissements (création de rampes d'accès ou d'ascenseurs, signalétique adaptée, salles de classe et bureaux de professeurs accessibles..). Enfin des travaux de sécurité, d'amélioration du bâti, de renouvellement d'équipements sont aussi menés (remplacement de chaudières, restauration des systèmes de sécurité incendie, travaux d'étanchéité et de couverture de toitures, etc.).

35 M€ consacrés aux travaux dans les collèges en 2015. (Source CD91, DIREC)

Toujours dans cette dynamique et le prolongement de la politique cadre « Ambition collège » adoptée en mars 2014, le Conseil départemental s'est doté fin 2014 d'un nouvel outil permettant de disposer d'une vision prospective et d'une stratégie relatives à la gestion des bâtiments : le « Schéma directeur immobilier des collèges » (SDIC). Celui-ci s'articule autour d'une programmation pluriannuelle 2014–2025 de rénovation/extension (PPRE) des collèges, d'un programme annuel d'études et d'entretien (PAEE), de points d'étapes biennaux et d'un plan de concertation pour les collèges tout au long des grands projets bâtimentaires.

Essonne LE DÉPARTEMENT

LE SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER DES COLLEGES

2014 - 2025

Budget : 15 M€ (PAEE) et 20 M€ (travaux rénovation/réhabilitation) pour les 10 prochaines années

91 Essonne

Quels objectifs ?

Dans le prolongement du schéma directeur immobilier hors collèges (2012), le SDIC définit une politique de valorisation du patrimoine visant à :
- ✓ Améliorer le processus de décision et la mise en place d'une stratégie d'investissement renouvelée et concertée avec tous les acteurs
- ✓ Adapter la capacité d'accueil des élèves
- ✓ Concevoir des collèges innovants
- ✓ Assurer des repas de qualité
- ✓ Soutenir l'entretien du patrimoine du Conseil départemental

Co-portage : Direction de la construction et des bâtiments, Direction de l'éducation et des collèges du Conseil départemental de l'Essonne

Quels bénéfices en matière de développement durable ?

Social
- ✓ Démarche de concertation régulière (construction du SDIC, réalisation de grands travaux) avec l'ensemble de la communauté éducative
- ✓ Amélioration des conditions de travail des équipes pédagogiques et de l'apprentissage des élèves en prenant mieux en compte les nouveaux usages et activités dans les collèges

Environnemental
- ✓ Prise en compte de critères environnementaux dans les programmes de réhabilitation et de maintenance qui s'appuieront sur le référentiel « Construire et subventionner durable » du Conseil départemental

Économique
- ✓ Amélioration de la stratégie d'investissement sur le patrimoine bâti des collèges
- ✓ Maintien du parc immobilier existant et homogénéisation de l'état de santé des 100 collèges via le PAEE et amélioration et optimisation des dépenses de viabilisation (gros travaux)
- ✓ Marchés potentiels pour des entreprises locales

Quels publics ?

- ✓ Usagers des collèges

Quelques chiffres clés

- ✓ 100 collèges publics en Essonne, 60 000 collégiens
- ✓ 5 M€ (soit plus de 30 % des dotations de fonctionnement des collèges) consacrée à l'énergie du bâti des collèges
- ✓ 35 M€ consacrés aux travaux dans les collèges en 2015

En parallèle, se poursuivent les actions en faveur de la réussite scolaire à l'image des dispositifs d'accompagnement et de soutien aux actions éducatives (« Mieux se former au collège », « Collégien citoyen », « Réussir sa sixième »), de la facilitation des parcours de découverte professionnelle (plateforme des stages de 3e).

369 collégiens ont sollicité la plateforme Stages 3e du Département, année scolaire 2014-2015. (Source CD91, DIREC)

Le Conseil départemental, investi fortement dans le déploiement des nouvelles technologies dans les collèges, est ainsi particulièrement impliqué dans le développement des outils numériques au service des collégiens et des enseignants à l'image des postes informatiques, tablettes, tableaux numériques, vidéo-projecteurs interactifs remis aux élèves ou installés dans les établissements.

Exercice au tableau

Les usages numériques pédagogiques, également largement déployés, rendent le déploiement du très haut débit (THD) nécessaire dans chaque collège. À la rentrée 2015, tous les collèges essonniens ont ainsi été équipés du THD. Outre la stabilité des connexions Internet, le THD facilite la consultation des ressources et le développement des contenus, souhaités par la communauté éducative. Les projets inter établissements, les cours en ligne pour les élèves absents, les échanges en visioconférences inter classes ou avec des intervenants français et étrangers sont facilités. Les services dématérialisés, tels que les relations avec les familles, les demandes d'aides et d'interventions à distance sur le matériel, les terminaux mobiles et les appels à projets dématérialisés en seront également facilités.

Enfin, espaces privilégiés de la formation des citoyens responsables de demain, le Département se mobilise dans les collèges pour favoriser les actions promouvant le mieux vivre ensemble, le respect de l'autre et de l'environnement. C'est l'objet par exemple de la formation des élèves de 5e aux gestes de 1ers secours. Avec les appels à projets du dispositif « Collégien citoyen », il soutient les projets pédagogiques en faveur du développement durable (ex les « Clubs DD ») ou de lutte contre les discriminations. Il favorise aussi la connaissance des institutions, telle la découverte de l'assemblée départementale et de son fonctionnement par des visites guidées.

Formation d'élèves de 5e aux gestes de secours

Près de 7 000 collégiens de 5e sensibilisés aux gestes de 1ers secours en 2014
24 clubs DD organisés dans les collèges, année scolaire 2014/2015. (Source CD91, DDDS)

Création d'un potager Club DD du collège P. Fort à Montlhéry

Contribuer à faciliter l'accès des Essonniens au logement

La création d'une nouvelle offre de logement constitue un levier pour la promotion de la mixité sociale, des équilibres territoriaux et la solidarité. Dans ce contexte, et en application de son programme d'actions habitat-logement 2013-2017, le Conseil départemental mène une politique active en la matière. Celle-ci s'inscrit à la fois dans l'amélioration des logements privés (en lien avec la lutte contre la précarité énergétique) et dans le soutien d'une production d'offre nouvelle de logements sociaux. Le Département s'est par ailleurs fixé l'objectif de création de 1 000 logements sociaux/an et la rénovation énergétique d'autant de logements sociaux par an.

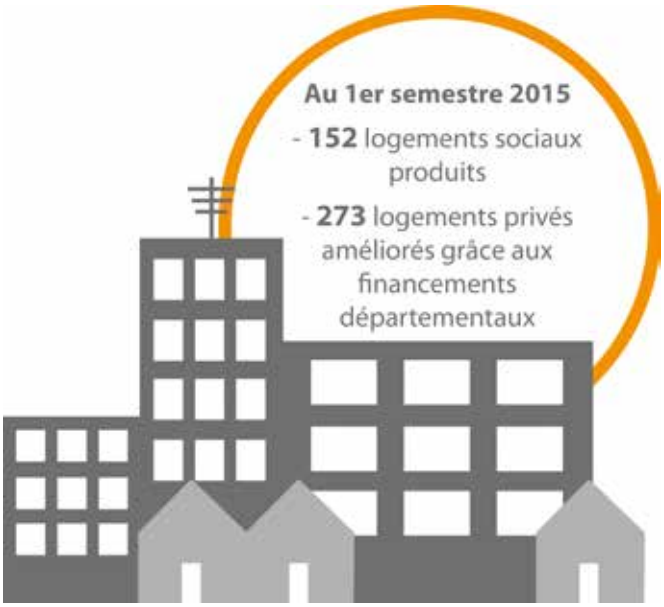

Pour contribuer à développer cette offre en logements sociaux, plusieurs leviers sont activés dont :
> le lancement de 4 appels à projet (l'offre sociale et très sociale sur les territoires concernés par les Programmes de rénovation urbaine ou par la loi SRU-article 55 ; la production de logements dans le Sud Essonne ; l'offre spécifique en faveur des publics prioritaires dont les jeunes en insertion, les personnes âgées et les personnes handicapées ; l'offre à destination des femmes victimes de violence) ;
> la cession de foncier départemental dans des conditions avantageuses à l'image d'un terrain cédé en 2014 qui a permis une opération de 64 logements sociaux.

Le Département cofinance par ailleurs la rénovation énergétique de logements sociaux (logement familial ou logement foyer) en lien avec la plateforme « Rénover Malin ».

Dans le parc privé, le Département est aussi engagé dans la lutte contre la précarité énergétique et accompagne les travaux de rénovation énergétique en faveur des propriétaires occupants à revenus très modestes et des Essonniens en situation de précarité énergétique. Cette accompagnement s'appuie, depuis fin 2014, sur la plateforme grand public « Rénover Malin » et ses outils (Voir partie « lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ») en lien avec les aides du Fonds de Solidarité Logement (FSL), l'aide sociale et les aides à la pierre pour l'amélioration de l'habitat.

6 800 aides accordées au titre du FSL (Maintien / accès au logement, impayés énergie), 3,5 M€, en 2014. (Source CD91, DIREVH) • **17 % du montant des aides accordées au titre du FSL concernent les impayés d'énergie en 2014 pour un montant d'environ 1 M€, toutes aides confondues.** (Source CD91, DIREVH)

Enfin, en appui du Plan national de rénovation énergétique de l'habitat, du programme national « Habiter Mieux », le Département a reconduit le contrat local d'engagement pour la période 2014-2017. Les travaux liés à la performance énergétique sont ainsi cofinancés pour :

> les propriétaires occupants à revenus très modestes, par le Fonds départemental d'adaptation et d'amélioration de l'habitat (FDAAH),
> les copropriétaires résidant en copropriétés dégradées (Plan de sauvegarde, OPAH) dans la poursuite de l'achèvement de leur plan de patrimoine au titre de l'accompagnement,
> les copropriétaires résidant en copropriétés repérées comme fragiles[6] au titre de la prévention.

Soutenir et améliorer la mobilité de chacun

L'accès pour tous à des mobilités durables est déterminant à la fois pour limiter les impacts environnementaux des déplacements, mais aussi accroître l'attractivité du territoire tout en garantissant la cohésion sociale et territoriale. Conscient de cet enjeu crucial pour les publics fragiles, le Conseil départemental développe des dispositifs variés pour faciliter leurs déplacements.

Depuis mai 2015, le Département apporte une aide supplémentaire à certains publics permettant l'acquisition d'un forfait Améthyste zones 1-5 à un montant de 25 € au lieu de 120 €. La mesure vise en particulier à soutenir les anciens combattants dans leurs déplacements sur l'ensemble des transports de la région IDF. De manière volontariste, le département a étendu plus largement ce dispositif « au monde des anciens combattants[7] ».

6000 forfaits améthyste financés chaque année. (Source CD91, DIRDEP)

Le Département aide aussi à la mobilité des publics en insertion en favorisant, via un appel à projets, des actions de formation collectives et intensives au permis de conduire pour les bénéficiaires de minima sociaux et les jeunes en difficulté afin de faciliter leur autonomie et démarches d'insertion. Ces projets s'appuient sur une pédagogie adaptée au public en insertion. Ils proposent des actions intensives et concentrées dans le temps, prévoient une participation du bénéficiaire, proposent des lieux de formation accessibles et comportent des modalités d'évaluation du projet. Les taux de réussite sont élevés du fait de l'accompagnement mis en place par les deux associations porteurs de projet, le Pôle Economie Solidaire du Sud Essonne et Solidarités et Jalons pour le Travail.

8 formations collectives au permis de conduire organisées pour 53 allocataires RSA et 50 jeunes en difficultés, 240 k€, en 2014. (Source CD91, DILEE) • **70 % des bénéficiaires des actions collectives au permis de conduire déclarent travailler depuis l'obtention de leur permis.** (Source CD91, DILEE)

6 - OPAH, PIG et POPAC

7 - Le dispositif a été étendu par le Conseil départemental aux veuves des anciens combattants, aux veuves de guerre, à ceux qui ont refusé le service du travail obligatoire instauré par le régime de Vichy, aux infirmières engagées pendant la Seconde Guerre mondiale, aux pupilles de la Nation et les orphelins de guerre, âgés de plus de 60 ans.

Enfin, le Département développe des outils innovants permettant de faciliter les déplacements en Essonne et de favoriser la découverte du territoire par tous à l'image de MobilEssonne. Service en ligne évolutif, MobilEssonne permet de disposer sur un seul site d'un maximum d'informations statiques et dynamiques en temps réel. Il comprend une recherche d'itinéraire comparant sur un même écran, quatre moyens de transport possibles (voiture, transport en commun, vélo, marche à pied) pour adapter son déplacement et en optimiser le coût ou l'empreinte carbone. Il centralise également des informations en temps réel sur les conditions de circulation, la qualité de l'air, les possibilités de covoiturage, l'état des routes ainsi que des renseignements utiles pour les transports scolaires, les itinéraires de randonnées pédestres…

1 000 à 2 000 connexions mensuelles à MobilEssonne. (Source CD91, DIRDEP)

Outre ces fonctionnalités, la centrale de mobilité se positionne aussi comme un outil de connaissance territorial en favorisant la géolocalisation de services et commerces présents à proximité de l'utilisateur ou sur son parcours. La plateforme offre en outre la possibilité de créer des communautés où les internautes partageant des intérêts communs peuvent échanger de l'information et contribuer à faire connaître le territoire et son dynamisme

mobil Essonne
vivre et se déplacer en Essonne

Pour aller plus loin

HTTP://WWW.ADEME.FR/

HTTP://WWW.ARENEIDF.ORG

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/DEPLACEMENTS

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CULTURE-SPORTS-LOISIRS

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/EDUCATION-JEUNESSE

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/LE-CONSEIL-DEPARTEMENTAL/SOUTIEN-AUX-ACTEURS-LOCAUX/LES-ASSOCIATIONS

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/LOGEMENT

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/PREVENTION-SANTE

HTTP://MOBIL.ESSONNE.FR/

HTTP://WWW.RENOVER-MALIN.FR/

Portage et mise en œuvre des politiques et des actions présentées

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

DIRECTION DE LA CULTURE

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DES BÂTIMENTS

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

DIRECTION DE L'ÉGALITE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT

DIRECTION DE L'INSERTION DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA QUESTURE

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS

DIRECTION DES SPORTS DE LA JEUNESSE DE LA COOPÉRATION ET DES ASSOCIATIONS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ

4 La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

Avec un coût de l'énergie qui augmente inexorablement, la question de la maîtrise des dépenses énergétiques devient primordiale dans tous les foyers. Pour les ménages en situation de précarité, elle a des conséquences importantes sur les conditions de vie au quotidien (chauffage du logement, approvisionnement en carburant de la voiture permettant l'accès à l'emploi,…). Le Département, bien conscient de cette évolution, utilise tous les leviers à disposition pour prévenir ces situations où l'équilibre familial se trouve mis en péril.

Il incite les bailleurs sociaux d'une part, et les ménages propriétaires d'autre part, à améliorer les performances énergétiques des logements, en complément de la plateforme Rénover Malin qui accompagne techniquement les particuliers souhaitant rénover leur habitat. Le Département sensibilise en parallèle les travailleurs sociaux et les gardiens d'immeubles aux comportements vertueux qui permettent d'économiser l'énergie et l'eau et donc, de mieux maîtriser ses factures. Cette vigilance doit aujourd'hui être partagée par tous pour que écologie et bien-être se conjuguent au quotidien.

Sandrine Gelot-Rateau,
Vice-présidente déléguée à l'insertion,
à la cohésion sociale,
à la politique de la ville et au logement

Agir pour l'égalité

Promouvoir l'égalité

Face aux résultats de l'opération de « testing » menée en 2013 auprès de propriétaires et d'agences immobilières pointant l'existence réelle de discriminations liées à l'origine ou à l'âge dans la recherche d'un logement, plusieurs outils ont été développés pour prévenir ces comportements.

À l'initiative du Conseil départemental, onze agences immobilières ont signé une Charte dans laquelle elles s'engagent à « agir pour l'égalité dans l'accès au logement ». Celle-ci prévoit, par exemple, la sensibilisation de leur personnel et la mise en place d'outils « clés en main ». Un « kit », conçu en partenariat entre le Conseil départemental et des agences immobilières essonniennes volontaires, comprend ainsi des argumentaires pouvant être opposés à des propriétaires discriminants, des fiches techniques juridiques ou encore une « clause anti-discriminatoire » à joindre aux contrats de location, ainsi qu'un visuel que les agences peuvent apposer dans leurs locaux et traduisant leur engagement.

Cette implication en faveur de l'égalité et du respect des droits se traduit aussi dans les pratiques de la collectivité et ses relations avec les usagers.

Ainsi, depuis 2012, un dispositif de médiation départementale repose sur 2 médiateurs, neutres et bénévoles, dont le rôle est d'intercéder en tant que tiers pour régler un litige entre les administrés et les services départementaux, litiges pour lesquels les voies de recours ont été épuisées. Ni juges, ni arbitres, ils agissent en toute confidentialité pour aider à trouver une solution amiable et négociée et travaillent en étroite relation avec les représentants du Défenseur des Droits. Un règlement, adopté en novembre 2013 et élaboré en conformité avec la Charte des médiateurs des collectivités territoriales, encadre leur action. Différentes modalités de saisine des usagers sont possibles (par courrier ou en ligne).

32 saisines des médiateurs départementaux sur un an, de septembre 2014 à septembre 2015. (Source CD91, DDLCC)

Depuis leur prise de fonction, les médiateurs ont été saisis pour trouver une solution à des réclamations concernant principalement des dossiers liés au handicap, au RSA, à l'Aide Sociale à l'Enfance, aux personnes âgées, au FSL et émanant d'usagers du département.
Chaque année, les médiateurs remettent au Président du Conseil départemental un rapport retraçant leur activité de médiation durant l'année écoulée, pour être présenté devant l'Assemblée départementale.

Enfin une expérimentation, basée sur des études scientifiques évaluant l'effet de certaines variables de discrimination (nationalité, genre, âge, diplôme…) a été menée autour du CV anonyme dans le cadre des recrutements internes et externes au Département de l'Essonne. Celle-ci s'est accompagnée d'une pédagogie (sensibilisation, formation, procédures internes…) des managers et des acteurs de la chaîne de recrutement.

Impulser une dynamique pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit, mais les inégalités, les discriminations subies au quotidien par les femmes démontrent que dans les faits, celle-ci est loin d'être effective. Pour lutter contre cet état de fait, des outils et actions ont été déployés par le Conseil départemental engagé depuis longtemps sur ces questions. Après 2007 et l'adoption de son 1er plan d'actions pour

l'égalité entre les femmes et les hommes, l'engagement départemental s'est encore amplifié en 2012 grâce au Plan Égalité Femmes Hommes (PEFH) 2012-2014 dont un bilan a été dressé début 2015.

Ce PEFH construit autour de 3 approches (sociétale, transversale et spécifique) a décliné quelques 50 actions autour de 4 orientations (l'exemplarité du Conseil départemental, la promotion de la culture égalité en Essonne, la garantie des principes de dignité et du droit à disposer de son corps et la lutte pour l'égalité professionnelle).

Son bilan démontre de profonds changements. L'égalité femmes/hommes est ainsi intégrée dans les processus d'élaboration des politiques départementales. La politique de ressources humaines en tient également davantage compte. La sensibilisation et la promotion de l'égalité se déploient tant en interne que sur l'ensemble du territoire et les moyens ont été renforcés pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et faciliter l'accès à la contraception et aux interruptions de grossesse.

Réduire la fracture numérique et les inégalités d'accès au haut débit sur le territoire essonnien

Indispensable tant pour les entreprises, les services publics ou les citoyens, l'accès au haut et très haut débit est un vecteur majeur de développement économique, et d'égalité territoriale. Le Département de l'Essonne s'est engagé dès 2010 dans le processus d'aménagement numérique du territoire. Porteur du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), il mène une politique de développement numérique au travers de programmes et dispositifs visant notamment l'accès à des réseaux en fibre optique compétitifs et, à terme, au développement d'usages numériques performants et la mise à disposition de services au bénéfice de tous - territoires, services publics, citoyens, entreprises, dont le Très Haut Débit est le premier critère de choix d'implantation.

Plus de 5 200 foyers (dont entreprises et sites publics) ont bénéficié d'une montée en débit de leur accès Internet depuis 2014. (Source CD91, DIDT)

Ces opérations de montée en Débit correspondent à la première étape du projet. Ponctuelles et intermédiaires avant l'arrivée de la fibre optique à horizon 2022, elles visent la réduction et le comblement des carences de la couverture Internet entre les territoires. À terme, ce sont plus de 12 000 foyers, entreprises et sites publics qui en bénéficieront.

5,5 M€ consacrés à l'aménagement numérique du territoire. (Source CD91, DIDT)

S'engager contre les violences faites aux femmes

Écouter, former, sensibiliser pour combattre les multiples formes de violences faites aux femmes

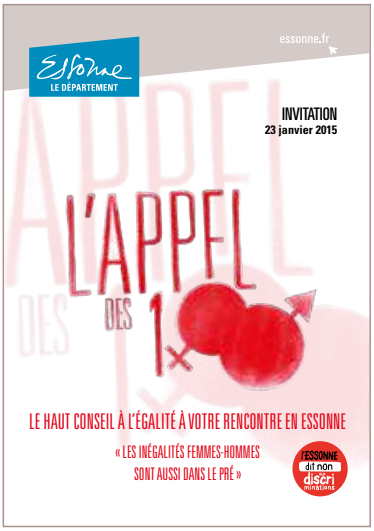

Après le dispositif « Téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger » lancé fin 2013 dans le cadre d'un partenariat (État, Conseil régional, Tribunal de Grande Instance et MEDIAVIPP 91), l'Essonne a soutenu la création de permanences d'accueil dans les commissariats et les gendarmeries et leur déploiement sur la totalité du territoire pour un maillage global et efficace. Ces permanences, assurées par des associations spécialisées, permettent aux femmes victimes de violences conjugales d'être écoutées, aidées dans leurs démarches judiciaires mais aussi de recevoir un soutien psychologique.

De manière plus large, le Conseil départemental met en œuvre un panel diversifié d'actions pour lutter contre les violences faites aux femmes. Parmi celles-ci, la formation de ses agents, travailleurs sociaux, sur cette problématique ainsi que des formations gratuites aux référents « Appel des 100 » des collectivités pour répondre à leurs besoins spécifiques. Des évènements et des campagnes de sensibilisation pour les professionnels et/ou le grand public se poursuivent ainsi que des actions d'éducation à la prévention des violences sexistes, initiées depuis plusieurs années, en direction des collégiens.

104 travailleurs sociaux et 92 référents « Appels des 100 » formés sur 2012-2014 aux thématiques liées à la violence faite aux femmes. (Source CD91, DIREVH)

Construire et s'appuyer sur un réseau pour aider les femmes victimes de violence à se reconstruire

Afin de permettre aux femmes de fuir la violence conjugale, le Département de l'Essonne a lancé au 1er semestre 2015, dans le cadre de son programme d'actions Habitat Logement 2013-2017, avec le soutien du réseau « Appel des 100 », un appel à initiatives visant la réservation de logements en faveur des femmes victimes de violences. Plusieurs communes et bailleurs sociaux ont ainsi fait part, début 2015, d'une mise à disposition, immédiate ou à court terme,de logements dédiés. Le Conseil départemental participe également très activement via le relogement directement sur son contingent et la réservation de logements pour les nouvelles opérations.

L'ensemble de ces partenaires forment le réseau « Tempor'Elles » animé et coordonné par une association départementale spécialisée.

Enfin, le Conseil départemental, via l'Association pour le contrôle judiciaire en Essonne (ACJE), participe au financement de deux chambres en foyer ADOMA qui hébergent des auteurs de violences conjugales, dont l'éviction du domicile a été prononcée, permettant ainsi à la victime de conserver son logement.

Accompagner les plus vulnérables

Si l'innovation guide de manière générale l'action départementale, cela est d'autant plus vrai dans le domaine social où le Département est chef de file.

Des actions innovantes sont ainsi engagées à l'image du dispositif « Jeunes et femmes, des outils pour construire sa vie », initié en 2010 au sein de la mission locale des Ulis, puis généralisé en 2012 par le Conseil départemental à l'ensemble du territoire essonnien. L'objectif initial, diminuer les grossesses précoces, a évolué vers un accompagnement global des jeunes femmes via lequel elles s'approprient leurs droits et les trajectoires de vie qui s'offrent à elles. Ces jeunes femmes de 18 à 25 ans en situation de décrochage scolaire et sans formation ni emploi, sont orien-

tées vers un stage durant lequel elles sont accompagnées de manière intensive sur des thématiques variées (l'emploi et la formation, la citoyenneté, l'éducation à la sexualité, la prévention des violences sexistes, l'accès aux droits, etc.). Ce dispositif départemental, étendu à 8 missions locales en 2014, a fait l'objet d'une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2015.

8 sessions du dispositif « jeunes et femmes », 82 bénéficiaires, 80 k€, en 2014. (Source CD91, DILEE) • **Au terme des stages 73 % des femmes sont en recherche active d'emploi, 78 % ont mené des actions concrètes en matière de santé, citoyenneté ou résolution de questions d'ordre juridique.** (Source CD91, DILEE)

Le Département développe aussi des actions variées en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Parmi celles-ci figurent la création du Service public départemental du Grand Âge (SEGA) plusieurs fois récompensé (Trophée du Grand âge ; Prix innovation des départements de France) qui propose la création d'établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics à un coût abordable.

Parallèlement, de nombreuses autres actions concrètes pour favoriser la qualité de vie des Essonniens les plus âgés se développent. Les équipes médico-sociales du Conseil départemental assurent par exemple des visites aux domiciles des personnes âgées dans le cadre de l'attribution et du suivi de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA). Ces mêmes services traitent les signalements de maltraitance ou de situations préoccupantes tant en établissement qu'à domicile et sont garants à ce titre de la qualité de la prise en charge des personnes âgées. Le Conseil départemental, à travers son service d'aide sociale, permet également aux Essonniens les plus âgées, quelles que soient leurs ressources, d'accéder à des services ou établissements de qualité (services d'aide à domicile ou EHPAD).

13 410 bénéficiaires de l'Aide personnalisé à l'autonomie, mars 2015. (Source CD91, DPAH) • **3 723 personnes handicapées bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap, mars 2015.** (Source CD91, DPAH) • **Plus de 1500 visites à domicile dans le cadre de l'APA et 206 au sein des « familles d'accueil de personnes âgées ».** (Source CD91, DPAH) • **Traitement de 38 signalements de maltraitance en établissement et 77 à domicile.** (Source CD91, DPAH)

Par ailleurs, des actions innovantes sont menées à l'image de la distribution de tablettes numériques à une trentaine de pensionnaires de 3 EHPAD publics. L'objectif est d'aider ces personnes atteintes de troubles cognitifs (malades d'Alzheimer) à retrouver leurs repères dans le temps et dans l'espace, à garder le lien avec leurs proches (messagerie instantanée/ tchat vidéo), à entretenir leur mémoire par des jeux, etc.

Pour les personnes demeurant à leur domicile, le Conseil départemental prend également en charge financièrement et propose aux Essonniens de plus de 65 ans, aux bénéficiaires de l'APA de plus de 60 ans, aux handicapés ou aux malades dont l'état le nécessite, un service de téléassistance « Essonne Téléassistance ». Géré par un organisme privé, il assure une écoute et une assistance psychologique et/ou technique toute l'année et à toute heure pour ses bénéficiaires.

Plus de 8 000 Essonniens raccordés à la plateforme « Essonne téléassistance », 160 k€, en 2015. (Source CD91, DPAH)

Enfin, afin de valoriser le rôle des enfants et des jeunes aidant dans l'accompagnement d'un proche atteint d'une maladie chronique invalidante, de courte ou de longue durée, le Conseil départemental s'est donné comme objectif de rendre visibles ces parcours de vie atypique.

Ce projet soutenu par le Département et créé à l'initiative de l'Association française des aidants et le réseau de santé SPES, spécialisé dans le maintien à domicile des malades chroniques graves du Sud Essonne, se traduit par la mise en scène par les jeunes, de films d'animation évoquant leurs expériences.

Lors d'ateliers cinéma menés au domaine départemental de Chamarande, des professionnels ont enseigné les bases du maniement de la caméra et de l'écriture d'un scénario. Les 8-13 ans ont travaillé à des courts métrages sur leurs vécus sous forme de portraits chinois. Leurs aînés, de 14-22 ans, ont réalisé des documentaires représentant leurs autoportraits. Ces films ont été projetés en avril 2015 dans un cinéma de Ris-Orangis.

Lutter contre la pauvreté et toute forme de précarité

Prévenir la précarité énergétique et favoriser les économies d'eau et d'énergie

Dans le cadre des dispositifs qui ancrent le territoire dans la transition énergétique (Plateforme Rénover malin et ses outils - voir partie « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ») et qui contribuent à lutter contre la précarité énergétique, le Département développe aussi des actions de prévention en la matière. Celles-ci visent à sensibiliser les acteurs de terrain (les travailleurs sociaux et les conseillères en économie sociale et familiale en particulier) au contact des publics fragiles. Le service départemental Conseil logement écologie (CLÉ 91) propose ainsi des actions de sensibilisation d'une heure trente dans les Maisons des solidarités au travers d'un module intitulé « Énergie et confort dans le logement : outils et conseils pour vos pratiques ». Ce dispositif fait suite à de précédentes formations ayant permis l'élaboration de guides destinés aux travailleurs sociaux : les guides « Astuces pour dépenser moins » (électricité et eau) et le « calculateur des consommations électrodomestiques » accessible à tous (professionnels et particuliers).

130 personnes (habitants, gardiens immeuble) sensibilisées aux éco-gestes et 17 travailleurs sociaux à la précarité énergétique, en 2014. (Source CD91, DIREVH)

Le service CLÉ 91, en lien avec l'AORIF, qui regroupe les bailleurs sociaux en Île de France, propose également un module de sensibilisation des gardiens d'immeuble sur les questions d'économies d'énergie et d'eau et les éco-gestes dans le logement.

Faciliter l'accès à des financements alternatifs au crédit bancaire

65 micro-crédits personnels accordés, en 2014. (Source CD91, DGAS - PORES)
55 k€ subventionnés, en 2015. (Source CD91, DGAS - PORES)

Pour décliner le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, plusieurs actions phares ont été déclinées sur 2015. Parmi celles-ci, l'élargissement du dispositif de micro-crédit, proposé depuis 2010. Élargi et complété au 2nd semestre 2014, il s'étend désormais au règlement de découverts bancaires et aux remboursements de dettes. Ouvert à tous les Essonniens qui ne sont pas en mesure de recourir au système bancaire classique, ce micro-crédit peut servir à concrétiser un projet ou un besoin important pour leur avenir ou faire face à un évènement de la vie.

Se mobiliser collectivement pour lutter contre la pauvreté

Pour contribuer à mettre en œuvre sa politique de lutte contre la pauvreté, le Conseil départemental s'est doté d'une méthodologie dédiée de mise en œuvre du plan départemental de la pauvreté. Dans ce cadre, le Département et l'État ont mené 3 ateliers thématiques de concertation avec les partenaires pour favoriser la déclinaison départementale du plan national de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Le Conseil départemental a par ailleurs intégré un nouvel axe pauvreté au Plan départemental d'insertion en élargissant son champ d'intervention à un public plus large que les seuls allocataires du RSA et les jeunes.

La démarche du Département s'inscrit dans un processus d'amélioration de la gouvernance et du développement de l'initiative locale (dispositif AGILLE). Cette démarche vise notamment à construire de manière partenariale, entre les acteurs locaux et les institutions pertinentes, des cadres d'intervention novateurs et adaptés aux spécificités des territoires, au bénéfice des publics concernés et dans l'objectif de fluidifier leur parcours.

Offrir toujours plus de solutions concrètes pour aider les plus démunis

Le Conseil départemental a lancé au printemps 2014 un appel à projet Nutrition, dont les projets ont vu le jour en 2015, et qui s'inscrit dans le cadre de son plan départemental de lutte contre la pauvreté. Cette démarche vise à promouvoir auprès des plus démunis une nutrition favorable à la santé et à lutter contre la prévalence des pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, carences…). Les projets ont pour but de favoriser une dynamique autour de l'alimentation dans l'objectif de créer du lien social (convivialité, reconnaissance des pratiques culinaires et échanges de savoirs). L'accent est notamment mis sur :

- la sensibilisation à la diététique alimentaire et l'accès à une nourriture saine et diversifiée, issue notamment de l'agriculture biologique,
- l'amélioration de la performance et de l'accessibilité à l'aide alimentaire avec les principaux acteurs,
- la mise en œuvre de mécanismes de coopération et de mutualisation entre les structures de distribution de denrées alimentaires ou de repas,
- la participation des usagers à l'élaboration des projets et aux actions menées par les structures.

Les porteurs de projets sont des structures communales, associatives, caritatives ou encore du secteur de l'économie sociale et solidaire.

18 projets « Nutrition » soutenus, bénéficiant à 33 100 Essonniens, 205 k€, en 2015. (Source CD91, DGAS - PORES)

Promouvoir l'exemplarité : le Conseil départemental, un employeur socialement responsable

Développer une politique d'action sociale ambitieuse au service des agents

Le Conseil départemental saisit l'action sociale comme un véritable levier d'optimisation du bien être au travail de ses agents et de la solidarité active. Elle participe à aider le pouvoir d'achat des personnels par le biais de différents types de prestations (allocations, bonifications, prêts adaptés aux situations…). Individuelles ou collectives, les prestations proposées contribuent à améliorer les conditions de vie des agents dans des domaines aussi variés que le social, la famille, les loisirs… L'accompagnement des personnels et de leur famille peut aussi être assuré par une assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale dédiées, avec un dispositif d'intervention spécifique pour les situations d'urgence.

183 agents reçus par l'assistante sociale du personnel, 80 par la conseillère en économie sociale et familiale, en 2014. (Source CD91, DRH)

Mesure phare de l'action sociale en faveur des agents départementaux, le Département s'est par ailleurs engagé dans la prise en charge d'une partie des frais de protection sociale de son personnel et a été pionnier en la matière. Cette démarche, co-construite avec les partenaires sociaux, s'articule autour d'un double dispositif basé sur le risque « santé » (assurance maladie) et le risque « prévoyance » (invalidité, incapacité, décès…). Cette protection sociale complémentaire comporte des clauses contractuelles attractives (prestations à la carte, portabilité du contrat en cas de mutation de l'agent, gestion éthique…) et son aide financière (variable selon la rémunération de l'agent) peut bénéficier à l'ensemble des agents en abaissant leur cotisation et facilitant ainsi l'accès à une meilleure couverture sociale.

Une participation financière du Département à la protection sociale complémentaire de 1,84€ à 8,26€/mois selon la rémunération des agents, près de 200 k€, en 2014. (Source CD91, DRH)

Favoriser l'employabilité et le développement des compétences des agents

80 agents accompagnés dans leur mobilité, en 2014. (Source CD91, DRH)

Afin de développer et valoriser les compétences des agents, améliorer les conditions de travail et le bien-être au travail, a été déployé le dispositif « Mobilité interne ». Génératrice de valeur ajoutée, la mobilité favorise la créativité, le dynamisme et le décloisonnement des services par un brassage des expériences et la construction d'une culture commune. Elle permet également un recrutement d'agents directement opérationnels par leur connaissance de la collectivité et de leur environnement, voire gérer au mieux des situations conflictuelles ou des agents en difficultés professionnelles. Ce dispositif se décline sous plusieurs axes : priorité donnée aux agents lors des recrutements, formation dédiée (« ateliers de la mobilité » pour les agents ayant un projet professionnel par exemple), apprentissage interne, accompagnement spécifique d'agents en cas de reclassement, d'inaptitude ou de reconversion.

Taux de mobilité interne de 64 %, en 2014. (Source CD91, DRH)

Prévenir les risques pour la santé des agents

Une démarche de prévention et d'accompagnement sur le risque alcool s'est engagée au Conseil départemental via la mise en place d'un « groupe relais alcool ». Composé d'agents volontaires, ce groupe joue un rôle particulier dans l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des personnes confrontées à un collègue, un manager ou un collaborateur alcoolisé de manière ponctuelle ou chronique. Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble de la collectivité afin de cibler les attentes et besoins des agents. Des campagnes d'informations et de sensibilisation (en collaboration avec des associations spécialisées telle l'ANPAA) sont également organisées, ainsi que des permanences téléphoniques et physiques, confidentielles et anonymes.

Améliorer les conditions de travail des agents : l'expérimentation du télétravail

Afin de mieux concilier les temps de vie professionnelle et privée, une trentaine d'agents départementaux ont expérimenté de septembre 2014 à juin 2015 le télétravail. Cette démarche qui vise une meilleure qualité de vie au travail et le bien être des travailleurs a été encadrée par une Charte (définissant les principes généraux), une convention individuelle (précisant les modalités de mise en place) et

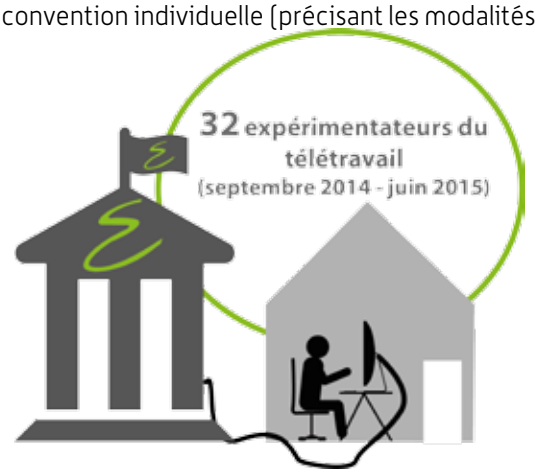

un accompagnement des télétravailleurs et de leur manageur (formation, groupe d'échange de pratiques…). Bénéfique pour le bien-être, le bilan du télétravail (évalué par les expérimentateurs et leurs encadrants) indique une productivité accrue de l'agent (moindre fatigue, moins de stress, meilleure concentration, respect des délais…), une meilleure autonomie mais aussi réduit l'empreinte carbone du télétravailleur (diminution des déplacements motorisés).

67 % des manageurs ont évalué favorable et 33 % très favorable l'expérimentation du télétravail. (Source CD91, DRH) • **89 % des télétravailleurs ont jugé favorable ou très favorable l'expérimentation.** (Source CD91, DRH)

Favoriser l'insertion au sein du Conseil départemental

Outre l'ensemble de ces actions en faveur des agents, le Département mène également une politique active en matière d'insertion au sein de l'institution au travers notamment des contrats aidés (Emplois d'avenir et contrats uniques d'insertion) ainsi qu'une politique volontariste en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein des services départementaux.

6,2 % de travailleurs handicapés au sein du Conseil départemental fin 2014. (Source CD91, DRH)

Pour aller plus loin

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/LE-CONSEIL-DEPARTEMENTAL/DEMOCRATIE-LOCALE/LES-MEDIATEURS

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/BIEN-VIEILLIR-EN-ESSONNE-PERSONNES-AGEES

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/HANDICAP

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/INSERTION-ET-EMPLOI

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/LOGEMENT

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/SANTE-SOCIAL/EGALITE-ET-LUTTE-CONTRE-LES-DISCRIMINATIONS

HTTP://WWW.RENOVER-MALIN.FR/

Portage et mise en œuvre des politiques et des actions présentées

DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE LOCALE, DE LA CONTRACTUALISATION ET DE L'ANIMATION COMMUNALES

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

DIRECTION DE L'INSERTION DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DE LA VILLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'HABITAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS – POLE RESSOURCES

DIRECTION DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

5 Des modes de production et de consommation responsables

« Consommer autrement » : au-delà de l'encouragement aux particuliers, les collectivités doivent avant tout montrer l'exemple. Afin de promouvoir une production économe en ressources et un changement des modes de consommation et de vie, les collectivités ont un rôle à jouer pour montrer le chemin dans leur fonctionnement quotidien. La commande publique est un des leviers pour améliorer les pratiques éco et socio responsables des acheteurs comme des prestataires.

C'est pourquoi le Département, dans une logique d'amélioration continue, développe progressivement un savoir-faire en matière de clauses sociales et environnementales.

Pour encourager les autres collectivités à en faire de même, il a créé fin 2014 un réseau des acheteurs publics qui favorise les échanges dans ce domaine et facilite le passage à l'action. Car c'est de façon pragmatique, par la diffusion des retours d'expériences réussies, que nous progresserons collectivement pour le bien être des générations futures.

Alexandre TOUZET,
Vice-président délégué à l'administration générale,
aux ressources humaines, à l'égalité femmes - hommes,
à la citoyenneté et au monde combattant

Conduire des pratiques d'achats responsables au sein du Conseil départemental

Favoriser la dématérialisation et l'accès du plus grand nombre d'entreprises aux marchés départementaux

Afin d'allier réduction de son empreinte carbone et un recours privilégié aux technologies du numérique, le Département a rejoint en 2015 la plateforme Maximilien. Ce portail dématérialisé des marchés publics franciliens facilite l'information des entreprises sur les consultations de marchés publics du Département, mais aussi de l'ensemble des marchés publics d'Île de France. La plateforme comporte un référencement affiné pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, du handicap, les TPE/PME, favorisant ainsi l'accès à la commande publique.

Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics du Département et impulser la dynamique sur le territoire

Depuis 2012, le Conseil départemental de l'Essonne a relancé sa politique d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique (allocataires du RSA, chômeurs de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification…). Parmi les bénéficiaires de ces contrats d'insertion, liés aux marchés publics du Département, plus de la moitié avait abandonné leur scolarité au niveau du collège et 85 % étaient bénéficiaires du RSA ou chômeurs de longue durée au moment de l'embauche.

154 marchés « clausés », 1 422 semaines soit plus de 77 000 heures d'insertion bénéficiant à 511 personnes, ont été générés par le CD 91 de 2012 à 2014.
(Source CD91, DFCP)

Pour démultiplier ces dynamiques auprès du plus grand nombre, le Conseil départemental a mis en place un « réseau essonnien des acheteurs socio-responsables » en se positionnant en tête de réseau. L'objectif de ce dernier, qui regroupe une vingtaine de collectivités essonniennes, est de traiter de problématiques communes, dans le cadre d'une démarche participative, afin de faire conjointement émerger des méthodes et outils à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

La 1re rencontre, le 1er décembre 2014, avait comme objectif de présenter aux collectivités essonniennes le dispositif mis en place au Département depuis 2012, ainsi que le retour d'expériences sur la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés départementaux, tant par les services que par les entreprises concernées. Les participants ont également pu bénéficier d'une expertise technique sur des sujets précis (périmètre de la clause, modalités de calcul du nombre d'heures à réaliser, modèle de rédaction de la clause, …).

Une 2e rencontre, le 2 juin 2015, a abordé de nouvelles thématiques autour de questions sur la globalisation des heures d'insertion entre donneurs d'ordre publics essonniens, du point de vue des modalités de mise en œuvre mais surtout de la faisabilité du projet.

Enfin, au-delà de la seule thématique sociale, l'introduction de clauses en faveur de l'environnement est aussi favorisée. Depuis fin 2014, quatre « cahiers thématiques » (circuits courts, Bilan carbone, achat local et dispositions environnementales dans les marchés publics) ont été réalisés pour accompagner les acheteurs des services opérationnels. Leur objectif est de favoriser et de sécuriser le recours aux spécifications environnementales dans les marchés. Ces cahiers donnent à la fois des éléments concernant le cadre juridique, le benchmark et des pistes d'actions concrètes pour les acheteurs.

Promouvoir la réduction des déchets et l'économie circulaire

C'est en adoptant la maxime de Lavoisier « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » que l'Essonne s'est engagé avec ses partenaires dans différents projets visant à lutter contre la production de déchets et favoriser l'économie circulaire.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) et le Plan de Réduction des Déchets d'Île-de-France (PREDIF) ont priorisé sur le territoire essonnien l'axe de la prévention des déchets.

Cette priorisation influence directement la politique départementale en matière de déchets, adoptée en novembre 2012 pour la période 2013-2017, et la coordination par le Département du déploiement des grandes orientations stratégiques et d'accompagnement technique et financier de la Région Île-de-France.

À travers l'axe « Prévention des déchets sur le territoire » de sa politique déchets, le Conseil départemental a renforcé la dynamique territoriale en matière de réemploi en élaborant un « Schéma de cohérence et d'orientation du territoire de l'Essonne en matière de réemploi » (SCOOTER).

74 % des déchets de chantiers de voirie du CD91 sont recyclés ou réemployés, en 2014. (Source CD91, DIRDEP) • **6 recycleries en Essonne, 2 projets en cours, en 2015.** (Source CD91, DENV)

Le Conseil départemental est le 1er Département à se doter d'un tel schéma construit autour de 4 grands objectifs :

> rééquilibrer le territoire en matière de réemploi en s'assurant qu'à terme 100 % du territoire essonnien soit couvert par l'implantation progressive de structures de réemploi,
> faire de la filière du réemploi un des moteurs de l'économie sociale et solidaire en Essonne,
> promouvoir l'intégration de la filière du réemploi au sein d'une économie circulaire,
> former un réseau départemental d'acteurs du réemploi.

Dans cette dynamique, le Département avec plusieurs partenaires du territoire (collectivités, syndicats de déchets, associations) a été lauréat fin décembre 2014 de l'appel à projet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » qui vise la mise en œuvre de démarches exemplaires et participatives de réduction, réutilisation et recyclage des déchets.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique départementale en matière de déchets, le Conseil départemental s'est engagé aux côtés de 6 collèges volontaires (Ballancourt-sur-Essonne, Bondoufle, Grigny, Lisses, Massy, Soisy-sur-Seine) pour développer une démarche d'exemplarité, via notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en œuvre du compostage. Cela passe par des campagnes de sensibilisation, de mise en place de tables de tri des déchets et d'installation de composteurs.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Essonne
LE DÉPARTEMENT

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET , ZÉRO GASPILLAGE

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

91 Essonne

2015 - 2018

Subventionnement de l'ADEME de 100 k € pendant 3 ans et aides bonifiées de l'ADEME de 10 %

Quels objectifs ?

L'appel à projet vise à engager les territoires volontaires dans une démarche de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets. Le projet doit être exemplaire et participatif.
Le Conseil départemental est le coordonnateur technique du projet qui englobe, outre l'institution, des collectivités, entreprises, associations et institutionnels. Chaque partenaire porte une ou des actions et un comité de pilotage dédié suit la démarche.

Portage : Direction de l'environnement du Conseil départemental de l'Essonne

Quels bénéfices en matière de développement durable ?

Social
✓ Développement de l'emploi local et de postes susceptibles de pouvoir bénéficier à des personnes éloignées de l'emploi et/ou en insertion

Environnemental
✓ Réduction, réutilisation et valorisation des déchets
✓ Préservation des ressources naturelles

Economique
✓ Développement et structuration de filières en matière de traitement, réutilisation de déchets
✓ Soutien, promotion et valorisation de l'économie circulaire, du développement des projets de réemploi, de leur mutualisation et pérennisation
✓ Mise en valeur de nombreux acteurs et projets en cours sur le territoire (projet Val Vert, projet de la ZAC Polytechnique, Ypréma, coopérative agricole sud, démonstrateurs industriel Novagreen/Sémardel...) sources d'innovation et d'emplois

Quels publics ?

✓ Les Essonniens

Quelques chiffres clés

✓ 11 partenaires externes engagés aux côtés du Conseil départemental
✓ 69 engagements totaux (Conseil départemental (8) et ses partenaires)

Table de tri des déchets dans un collège essonnien

En parallèle, un important volet de sensibilisation et de communication auprès du grand public est animé à l'image de l'exposition « la maison No Déchets » qui sensibilise aux éco gestes quotidiens pour réduire les déchets sur des thématiques très variées (achats malins, recycleries, compost, récupération, tri sélectif, eau, jardin au naturel, réemploi des vêtements, cosmétique maison, poulailler, ménage écologique).

Enfin, en 2015 l'opération départementale « Essonne Verte, Essonne propre » a fêté ses 20 ans. Cette opération, qui rencontre chaque année un vif succès, promeut l'éducation et la sensibilisation à la protection du patrimoine naturel essonnien. En développant en Essonne le sens de l'éco-citoyenneté, le Département cherche à mobiliser le plus grand nombre d'ac-

l'Essonne s'engage NOntre les DÉCHETS

teurs locaux (citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises…). En 20 ans, ce sont plus de 3 500 tonnes de déchets qui ont été collectés dans des zones naturelles (rivières, forêts, parcs, espaces verts…) au travers de 2 200 opérations, et près de 200 000 sacs poubelles, autant de paires de gants et 1 800 bennes qui ont été nécessaires. Outre un appui logistique, le Conseil départemental assure la communication globale des opérations organisées en Essonne à travers la presse locale, ses outils de communication et les affiches et affichettes personnalisables fournies directement aux organisateurs ou téléchargeables.

ESSONNE VERTE, ESSONNE PROPRE
159 actions, 115 communes mobilisées et 150 T de déchets collectés, en 2015.
(Source CD91, DENV)

La maison No Déchets à Évry

Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

Afin de déployer et valoriser l'économie sociale et solidaire, une économie qui concilie activité économique et utilité sociale pour créer des emplois et développer une plus grande cohésion sociale, le Conseil départemental s'est doté en 2012 d'une politique cadre en la matière et organise avec ses partenaires depuis 2013 le prix de l'innovation sociale.

Ce prix, remis en novembre lors du mois de l'ESS, vise à faire émerger ou essaimer des solutions entrepreneuriales nouvelles, qui répondent aux besoins sociaux et/ou environnementaux des Essonniens, dans une logique de coopération avec les usagers. Doté d'un prix de 25 000 € en 2014 et du double en 2015, le Prix de l'innovation sociale est aussi un parcours d'accompagnement à la création d'activité/d'entreprises, individuel et collectif, sur une période de six mois par les sept structures partenaires du projet (la CCIE, l'Agence pour l'Économie en Essonne, Essonne Active, les CAE Esscoop, Rurban Coop, l'URSCOP et l'Incubateur Social).

Les projets récompensés sont très variés à l'image du prix 2014 ayant récompensé une structure proposant des flottes de vélos à assistance électrique pour entreprises et collectivités, ou une autre développant un exosquelette pour personnes en situation de handicap, ou encore le développement de ressources scolaires adaptées aux enfants en situation de handicap (dyspraxie) ou enfin une Médecine du travail spécifique aux Structures d'insertion par l'activité économique.

Pour aller plus loin

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/CADRE-DE-VIE/ENVIRONNEMENT/DECHETS

HTTP://WWW.ESSONNE.FR/ECONOMIE-AMENAGEMENT/LECONOMIE-SOCIALE-ET-SOLIDAIRE

HTTP://WWW.ATELIER-IDF.ORG/

HTTP://WWW.INESS91.FR/

HTTP://WWW.MAXIMILIEN.FR/

HTTP://WWW.ORDIF.COM/

HTTP://WWW.RECUP-ID.FR

Portage et mise en œuvre des politiques et des actions présentées

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

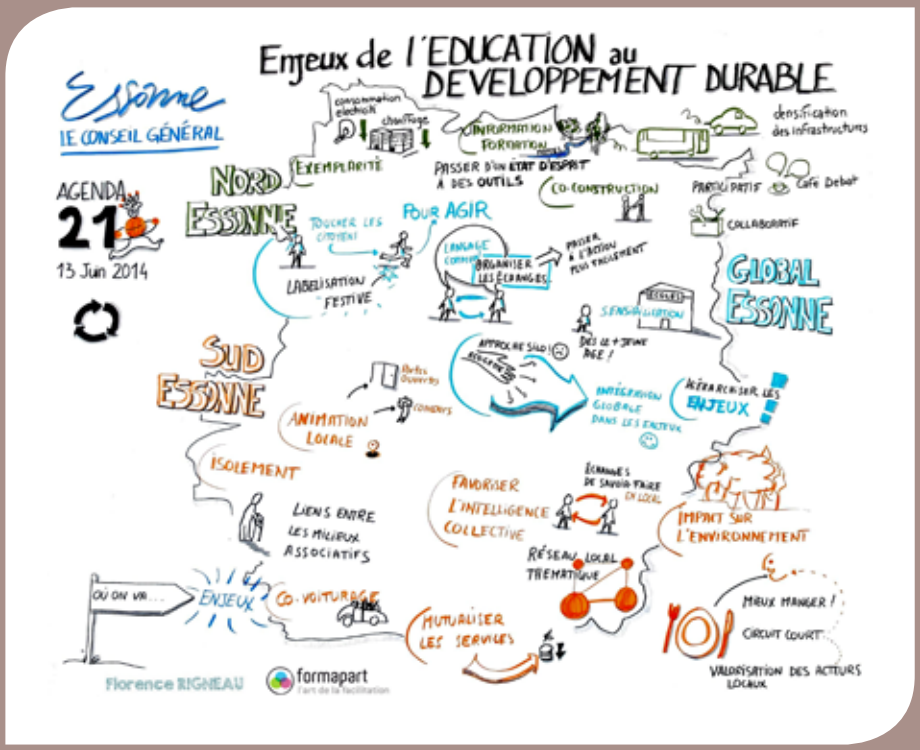

LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Faire participer et intégrer toujours davantage les citoyens, les agents et tous les partenaires dans les politiques publiques et les lieux les concernant

Intégrer le public dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'appropriation des lieux qui leur sont dédiés

La participation des citoyens à la construction des politiques publiques est l'une des préoccupations du Conseil départemental. Dans ce cadre, un sondage mené par l'institut BVA auprès de 610 Essonniens en septembre 2014 a permis d'identifier l'évolution depuis 2012 des préoccupations des usagers du Conseil départemental de l'Essonne en matière de politique santé. Cette démarche s'articule et complète les échanges des Assises de la Santé d'octobre 2014 (500 participants : professionnels de santé, citoyens, usagers des systèmes de soins, représentants associatifs des établissements, agents). Ces démarches participatives contribuent à faire remonter idées, priorités et attentes des Essonniens sur cette thématique et ont, par exemple, fourni les bases à la convention entre l'Agence Régionale de Santé et le Département.

L'appropriation par les usagers des espaces départementaux qui leur sont dédiés et l'amélioration continue de l'accueil dans ces structures sont également une préoccupation départementale. Une fresque murale réalisée avec les familles fréquentant les Maisons départementales des Solidarités (MDS) (lors de leur attente dans les salles d'attente) a ainsi été conçue pour décorer la MDS d'Evry (2e édition). La MDS de Viry-Chatillon a accueilli une exposition de toiles peintes par un usager, à l'issue d'une action collective « Envie d'être en vie » valorisant les talents et aptitudes des usagers.

Toujours dans le but améliorer l'accueil physique et téléphonique des usagers, a été expérimenté le « design d'accueil » basé sur un bilan partagé et un diagnostic du parcours d'accueil et des conditions de travail des agents. Ce projet a permis une évolution « pas à pas » via des progrès concrets (signalétique, meilleure circulation, séparation de l'accueil physique et téléphonique, accessibilité améliorée des locaux pour les personnes handicapées…) en utilisant les moyens existants. Le design d'accueil a ainsi été testé dans les MDS d'Étampes, de Brunoy et de Ris-Orangis.

Développer des techniques participatives et innovantes pour favoriser les échanges et essaimer les pratiques durables

Les démarches de développement durable combinent changements organisationnels et changement de comportements individuels. Elles s'appuient sur la capacité d'initiatives des habitants, des usagers, des salariés mais aussi sur l'échange, le partage afin d'essaimer et diffuser les pratiques durables.

La 3e étape de l'Agenda 21 de l'Essonne prévoit spécifiquement de mettre en valeur l'implication des habitants en matière de développement durable.

Semaine européenne du développement durable : atelier hôtel à insectes

Aussi, le Conseil départemental, en lien avec le comité partenarial de l'Agenda 21 de l'Essonne, lance fin 2015, concomitamment à l'ouverture de la conférence « Paris Climat 2015 », son 1er concours éco-citoyen pour valoriser les initiatives portées par les habitants. Ce concours, ouvert à tous les Essonniens vise à mettre en lumière, à récompenser et à diffuser les pratiques et l'inventivité des citoyens en matière d'amélioration de l'environnement, de consommation responsable, ou du mieux vivre ensemble.

Après une présélection des candidatures, douze actions seront proposées à un vote des citoyens en 2016 qui départagera et récompensera les projets.

Dans cette dynamique d'échanges et de diffusion des pratiques, le Département développe aussi des techniques d'animations participatives et collaboratives tant en interne qu'avec ses partenaires afin de construire et d'animer sa politique de développement durable et ses réseaux (ex. : facilitation graphique pour les ateliers Agenda 21, forums ouverts du réseau climat essonnien, speed dating pour échanger les « bons plans » en matière d'événementiels sur le développement durable, etc.). Plusieurs événements organisés par le Département créent également une dynamique forte autour du développement durable. Ceux-ci s'organisent par exemple à l'occasion du mois de l'ESS, des semaines européennes de la mobilité, de la réduction des déchets ou encore du développement durable.

Rencontres pour les « Échanges de bons plans »

Piloter des démarches stratégiques de développement durable sur le territoire et en interne

Décliner opérationnellement la 3e étape de l'Agenda 21 : le programme d'actions

Plus équilibrée entre ses dimensions internes (exemplarité), partenariales (diffusion des bonnes pratiques) et citoyennes, cette nouvelle phase de l'Agenda 21, dont le cadre avait été fixé en janvier 2014, se traduit par un programme d'actions comportant 51 initiatives concrètes (dont 15 labellisées « haute qualité développement durable et solidaire ») portées par 25 acteurs autour des enjeux d'éducation au développement durable, de transition énergie climat et d'économie sociale et solidaire. Autre nouveauté, outre le système de reporting donnant à voir régulièrement l'avancement des actions les plus significatives (cf. ci-après), le concours d'actions éco citoyennes (cf. ci-dessus) à destination des Essonniens s'engage. Enfin, les 9 réseaux d'échanges thématiques (sur le climat, l'éducation au développement durable, la biodiversité en ville…) facilitent les liens entre les acteurs autour de retours d'expérience sur des solutions locales porteuses de développement durable, pour faciliter le passage à l'action.

Impulser une nouvelle dynamique pour s'inscrire dans la transition énergétique : un 2e Plan Climat de l'Essonne

Le Plan climat énergie de l'Essonne regroupe les actions du Département en faveur de la préservation du climat (réduction des émissions des gaz à effet de serre et adaptation du territoire aux impacts du dérèglement climatique) et de la transition énergétique. Conformément à la loi Grenelle II, 5 ans après son 1er plan climat énergie, le Département lance en 2015 la construction de son 2e plan climat.

Le Bilan Carbone© 2013 et l'évaluation du projet européen CLIMATE ont confirmé la pertinence des actions mais la nécessité d'amplifier ces dernières pour tenir les engagements internationaux. Cette nouvelle édition intégrera, en sus des politiques départementales,

un volet partenarial (comprenant des actions portées par des acteurs locaux) pour renforcer les effets produits dans le sens d'une transition énergie-climat de l'Essonne.

Le Département, dans la dynamique liée à la conférence internationale Paris Climat 2015, mobilise ainsi les partenaires locaux et valorise les innovations et coopérations en cours contribuant à la lutte contre l'effet de serre, tels le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » ou la plateforme « Rénover Malin ».

S'inscrire dans une dynamique d'évaluation et d'amélioration continue pour assurer l'efficience des politiques publiques

Concevoir un cadre structuré pour suivre l'impact des démarches et projets de développement durable

L'évaluation des politiques publiques est fondamentale pour identifier les pistes d'amélioration et ajuster au plus près les moyens dans un contexte de ressources (financières et humaines) contraint. En parallèle, une demande croissante de monitoring s'exprime, tant en interne que par d'autres parties prenantes et notamment les investisseurs.

C'est dans ce contexte, et grâce au retour d'expériences liées à l'évaluation du deuxième volet de l'Agenda 21 (2008 - 2014) et aux enseignements du projet européen CLIMATE, articulé autour d'un solide et complet processus d'évaluation, que le Département a adopté début 2015 le 3e volet de son Agenda 21. Pour cet Agenda 21 de 3e génération, le Département s'est doté d'indicateurs structurés pour mesurer les avancées et l'efficacité de son action. Ce processus évaluatif s'appuie sur trois outils :

- des fiches d'évaluation ex-ante visant à mesurer de manière prospective l'avancement qualitatif de 36 projets,
- des questionnements qualitatifs pour mesurer l'impact sur le territoire de chaque projet,
- un tableau d'indicateurs de pilotage permettant d'identifier l'impact des actions de l'Agenda 21 sur le territoire et sur les politiques publiques menées.

51 actions internes et partenariales, dont 15 « Haute qualité développement durable et solidaire » 36 indicateurs de pilotage composent l'Agenda 21 de l'Essonne (Source CD91, DDDS)

Par ailleurs, investi dans une diversification de ses financements, le Conseil départemental a eu recours à l'investissement Socialement Responsable (ISR). Cette solution innovante a permis une émission obligataire de type « green bounds » (obligations vertes) au dernier trimestre 2014 pour 40 millions d'euros. Cette émission a été rendue possible grâce aux résultats très positifs de la notation extra financière de la collectivité. Cette dernière repose sur l'évaluation, par une agence de notation extra financière, des performances en termes de responsabilité sociétale et environnementale du Conseil départemental sur des domaines variés (environnement, développement territorial et de cohésion sociale, ressources humaines, commande publique, respect des droits humains, gouvernance).

Cette « émission verte », fléchée sur six projets, illustrent l'engagement concret de la collectivité dans le développement durable et fait l'objet d'un reporting annuel auprès des investisseurs organisé sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de chaque opération.

S'appuyer sur des référentiels internationaux pour garantir la qualité du service public

Outre la notation extra financière de la collectivité qui s'appuie sur des référentiels nationaux et internationaux (dont la norme ISO 26 000), le Département procède à la certification de plusieurs de ses services publics.

À l'automne 2014, le Conseil départemental a ainsi obtenu la Certification ISO 9001 (certification qualité) pour la partie recueil et traitement de l'information préoccupante de la « Cellule départementale de Recueil de l'Information Préoccupante » (CRIP) des mineurs en danger ou en risque de danger.

3 247 informations qualifiées de « préoccupantes » reçues par la CRIP, en 2014.
(Source CD91, DPPE)

Cette démarche, inscrite dans le protocole de coordination pour la prévention et la protection de l'enfance en danger, a été supervisée par plusieurs directions départementales impactant plus de 800 agents.

Cette certification qualité s'inscrit dans l'engagement départemental pour assurer la protection de l'enfant, via la prise en compte de chaque information et un traitement adapté aux diverses étapes de la procédure (recueil, qualification, évaluation et décision). Elle vise aussi à sécuriser la responsabilité du Président du Conseil départemental, ainsi qu'à garantir le respect des délais tout au long de la procédure. Au-delà de cette démarche, d'autres certifications sont effectives ou s'engagent à l'image, par exemple, de :

- la certification ISO 9001 du service de l'accueil familial départemental (SAFD) depuis 2007 pour le traitement des rémunérations et les remboursements des frais, la formation et les recrutements des assistants familiaux (dernier audit de suivi en juin 2015),
- l'engagement de la certification ISO 9001 du service des adoptions et accès aux origines pour la procédure d'adoption, pour décembre 2015.

Pour aller plus loin

HTTP//WWW.ESSONNE.FR/LE-CONSEIL-DEPARTEMENTAL/LESSONNE-ET-LE-DEVELOPPEMENT-DURABLE
HTTP://WWW.ISO.ORG/ISO/FR/

Portage et mise en œuvre des politiques et des actions présentées

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE
DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS

Glossaire

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIL Agence départementale d'information sur le logement

ADF Assemblée des Départements de France

ANAH Agence NAtionale de l'Habitat

ANPAA Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

AORIF Association des Organismes HLM de la Région Île-de-France

APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie

ARENE Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies

BBC Bâtiment Basse Consommation

BTP Bâtiment et Travaux Publics

CAE Coopérative d'Activité et d'Emploi

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CALPE Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS Centre Communal d'Actions Sociales

CCIE Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

CD91 Conseil Départemental de l'Essonne

CEE Certificats d'Économie d'Énergie

CLE91 Conseil Logement Ecologie Essonne

CLIMATE Changing LIving Modes : Acting in our Territories for the Environnement (projet européen contribuant à décliner le programme LIFE + pour l'environnement de l'Union Européenne)

CUI Contrats Unique d'Insertion

DCB Direction de la Construction et des Bâtiments

DDDS Délégation au développement durable et solidaire

DDLCC Direction de la Démocratie Locale, de la Contractualisation et de l'Animation Communales

DDSPS Direction du Développement Social et de la Prévention Santé

DENV Direction de l'Environnement

DFCP Direction des Finances et de la Commande Publique

DGAS Direction Générale Adjointe des Solidarités

DIAQ Direction des Assemblées et de la Questure

DIDT Direction de l'Innovation et du Développement des Territoires

DILEE Direction de l'Insertion de la Lutte contre les Exclusions et de l'Emploi

DIRCULT Direction de la Culture

DIRDEP Direction des Déplacements

DIREVH Direction de l'Égalité de la Ville et de l'Habitat

DIREC Direction de l'Éducation et des Collèges

DPAH Direction des Personnes âgées et Handicapées

DPMI Direction de la Protection Maternelle et Infantile

DPPE Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

DRH Direction des Ressources Humaines

DRIEA Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DSJCA Direction des Sports de la Jeunesse de la Coopération et des Associations

EA Emploi d'Avenir

EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EIE Espace Info Énergie

EnR Énergie Renouvelable

ENS Espaces Naturels Sensibles

ESS Économie Sociale et Solidaire

FDAAH Fonds Départemental d'Amélioration et d'Adaptation de l'Habitat

FSL Fonds de Solidarité Logement

GES Gaz à Effet de Serre

IDF Île-de-France

INSEE Institut National de la Statistique et des Études économiques

ISR Investissement Socialement Responsable

IVG Interruption volontaire de grossesse

JNS Jardin Naturel Sensible

MDH Maison Départementale de l'Habitat

MDS Maison Départementale des Solidarités

OMNIL Observatoire de la mobilité en Île-de-France

OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAEE Programme Annuel d'Études et d'Entretien

PCET Plan Climat Énergie Territorial

PEFH Plan Égalité Femme Homme

PIG Programme d'Intérêt général

PME Petites et Moyennes Entreprises

PNR Parc Naturel Régional

POPAC Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement de Copropriété

PORES Pôle Ressource

PPRE Programmation Pluriannuelle Rénovation Extension

PTZ Prêt à Taux Zéro

REDE Réseau Écologique Départemental de l'Essonne

RFF Réseau Ferré de France

RGE Reconnu Garant de l'Environnement

RSA Revenu de Solidarité Active

SDIC Schéma Directeur Immobilier des Collèges

SDE Schéma Départemental de l'Énergie

SIPPEREC Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de communication

SPTC Site Propre de Transport en Commun

SRU Solidarité et renouvellement Urbains

STIF Syndicat des Transports d'Île-de-France

TeqCO2 Tonne équivalent CO2

URSCOP Union Régionale des Sociétés Coopératives

THD Très Haut Débit

TPE Très Petites Entreprises

UDMJC Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture

Assemblée départementale

LE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Le tableau de bord suivant, présente pour chacune des 5 finalités définies par le Ministère ainsi que pour le volet gouvernance des dynamiques de développement durable, un panel d'indicateurs synthétiques concernant à la fois le territoire de l'Essonne et le Conseil départemental.

Gouvernance et transversalité

TERRITOIRE

Dynamique territoriale de développement durable

18 Agendas 21 financés par le Conseil départemental sur les **26** Agendas 21 engagés en Essonne en 2015 (Source CD91, DDDS)

Près de **453 000** Essonniens sont couverts par un Agenda 21 (hors PNR)
(Source CD91, DDDS)

Évolution depuis 2006 du nombre de collectivités engagées dans un Agenda 21 et de celles accompagnées financièrement par le Conseil départemental de l'Essonne
Source : CD91, DDDS, 2015

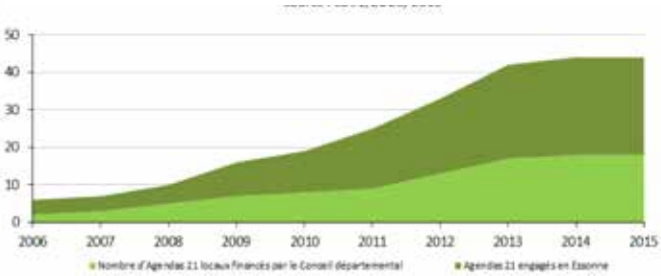

21 Plans Climat Energie Territoire en Essonne dont **14** portés par des collectivités « obligées » (au sens du Grenelle de l'Environnement)
(Source CD91, DDDS)

87,5 % de la population (près de **1,1 millions** d' Essonniens) est couverte par un PCET en Essonne (hors PNR) (Source CD91, DDDS)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pilotage et suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat de l'Essonne

29 structures partenaires représentant **6** collèges (collectivités, institutionnels, enseignement et recherche, entreprises, associations, chambres consulaires) composent le Comité partenarial de la 3e étape de l'Agenda 21 de l'Essonne
(Source CD91, DDDS)

15 directions départementales impliquées dans la mise en œuvre du plan d'actions de la 3e étape de l'Agenda 21 de l'Essonne
(Source CD91, DDDS)

1 La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

TERRITOIRE

Bilan Carbone© Territoire de l'Essonne en 2013

Mobilité

Plus de 4,3 millions de déplacements réalisés par les Essonniens sur une journée de la semaine (Source Enquête globale transport, STIF, OMNIL, DRIEA)

Énergie

62 % de la production de chaleur renouvelable et de récupération en Essonne est issue des déchets (Source ARENE)

En 2009 un logement essonnien consommait en moyenne **21,08 MWh/an** contre **16,96 MWh/an** pour un logement francilien (Source ARENE)

Une production d'énergie électrique en Essonne issue majoritairement de la **cogénération** (Source ARENE)

11,5 % est la part de la consommation d'énergie finale de L'Essonne dans le bilan régional (en 2009)(Source ARENE)

Production départementale en 2013 de chaleur renouvelable et de récupération
Source : ARENE

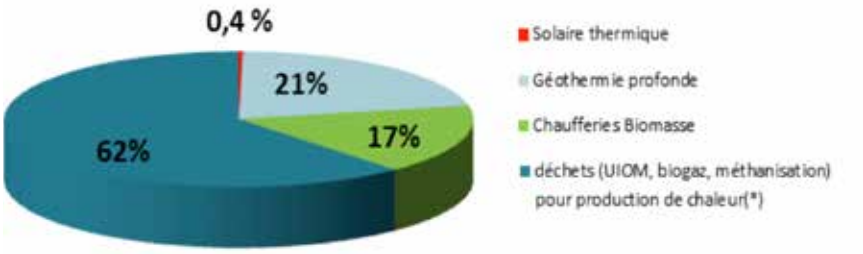

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bilan Carbone© patrimoine et Services du Conseil départemental en 2013

Énergie

12 560 MWh d'électricité et **21 520 MWh** de gaz consommés par les collèges en 2014 (Source CD91, DIREC)

12 240 MWh d'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) consommée par les bâtiments départementaux (hors collèges) en 2014 soit environ **2 055 teq CO_2** de gaz à effet de serre émis (Source CD91, DCB)

Évolution de la consommation (en MWh) du Conseil départemental (hors collèges) en électricité, chauffage urbain et gaz
Source : ARENE

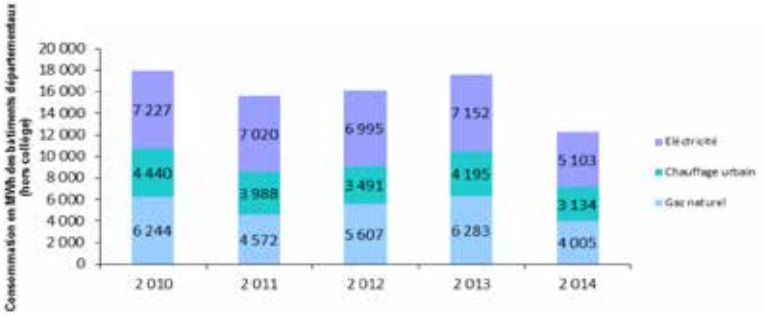

2 La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

TERRITOIRE

Espaces naturels

45 155 ha d'Espaces Naturels Sensibles recensés en 2014 (Source CD91, DENV)

Évolution de la surface (en cumulé) d'Espaces Naturels Sensibles recensés en Essonne (en ha)
Source : CD91, DENV

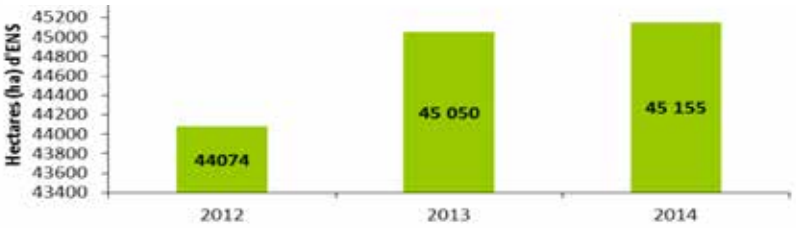

Protection des ressources naturelles

Nombre de collectivités essonniennes ayant supprimé l'utilisation de produits phyto sanitaires
Source : CD91, DENV

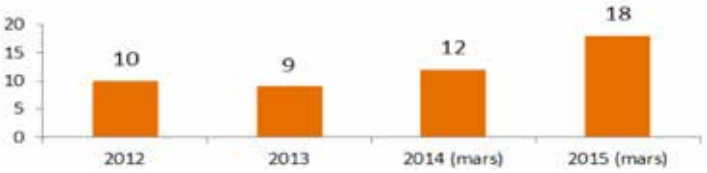

Nombre de collectivités engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires
Source : CD91, DENV

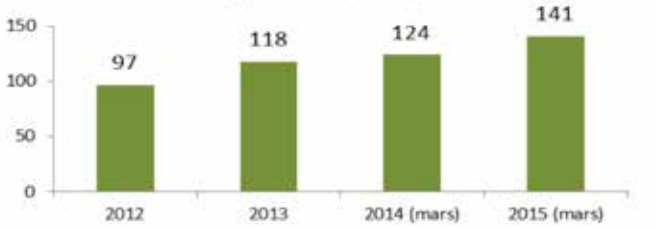

Eau

41 % des cours d'eau en qualité bonne ou très bonne sur le paramètre Phosphore (indicateur de la qualité de l'assainissement) en 2013 et **65 %** sur l'Ammonium (qualité des rejets eaux usées domestiques)
(Source CD91, DENV)

En 2012 en Essonne **94 %** de l'eau prélevée est destinée à l'usage domestique (3 % pour l'agriculture, 4 % pour l'industrie)
(Source MEDDE, Eider)

Nature en ville

En 2015 (juillet), **19 villes** labellisées Fleur verte et **96 jardins labellisés** Jardins naturels sensibles
(Source CD91, DENV)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Fréquentation des sites naturels départementaux

6 000 personnes accueillies sur les 26 sites naturels départementaux aménagés (Source CD91, DENV)
7 200 visiteurs accueillis lors d'animations pédagogiques en lien avec l'environnement (Source CD91, DENV)

Eau

30 123 m³ d'eau consommée par les bâtiments départementaux (hors collège) en 2014 (Source CD91, DCB)

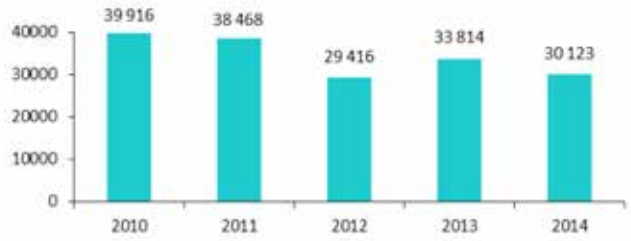

Évolution de la consommation d'eau (en m³) du Conseil général (hors collèges) de 2010 à 2014
Source : CD91, DCB

3 L'épanouissement de tous les êtres humains

TERRITOIRE

Espérance de vie

85,5 ans pour une petite Essonnienne et **80 ans** pour un petit Essonnien nés en 2013

Comparaison de l'évolution de l'espérance de vie des Hommes en Essonne et en France entre 2011 et 2013
Source : INSEE

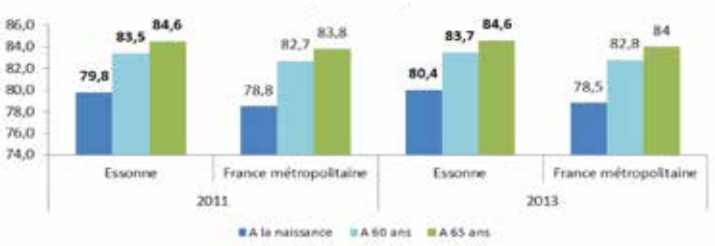

Comparaison de l'évolution de l'espérance de vie des Femmes en Essonne et en France entre 2012 et 2013
Source : INSEE

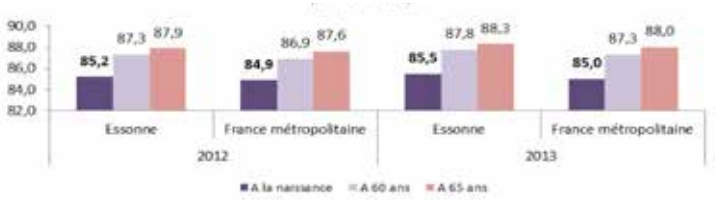

Santé

8,1 % des petits essonniens de 4 ans présentent une surcharge pondérale (année scolaire 2011/2012) (Source CD91, DPMI)

27 médecins (généralistes+ spécialistes) pour 10 000 Essonniens en 2013 (40 en Île-de-France et 34 en France métropolitaine) (Source Ministère de la Santé, INSEE)

Citoyenneté

Une participation aux élections départementales de 2015 **inférieure** à la moyenne nationale (2nd tour : 46,4 % en Essonne vs 49,98 % en France) (Source Ministère de l'Intérieur)

Habitat

115 logements sociaux produits et **571 logements privés** améliorés via les financements départementaux en 2014 (Source CD91, DIREVH)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Formation des agents départementaux

3 jours de formation, en moyenne, par agent en 2014
(Source CD91, DRH)

Évolution du nombre et du taux d'agents départementaux ayant suivi une formation
Source : CD91, DRH

Temps et travail

32 agents ont expérimenté le télétravail 2014 (sept) - 2015 (juin) (Source CD91, DRH)

978 agents (2 %) disposent d'un compte épargne temps pour un total de 16 845 j (17j/agent en moyenne) (Source CD91, DRH)

Mobilité interne

Évolution du nombre et du taux d'agents départementaux ayant bénéficié de mobilité interne *Source : CD91, DRH*

4 La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

TERRITOIRE

Pauvreté, vulnérabilité et précarité

Évolution de la part des demandeurs d'emploi de longue durée en Essonne entre 2010 et 2013
Source : INSEE, 2014

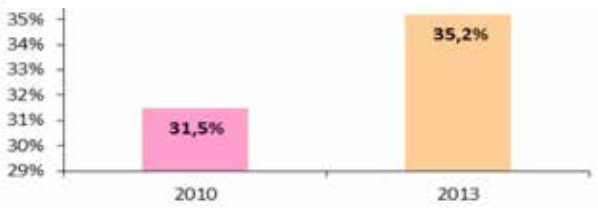

Évolution de la population couverte par le RSA socle entre 2010 et 2013 en Essone et en France métropolitaine
Source : INSEE

Part des ménages en vulnérabilité énergétique liée au chauffage de leur logement et/ou de leurs déplacements contraints
Source : INSEE, 2015 (basé sur chiffres année 2008)

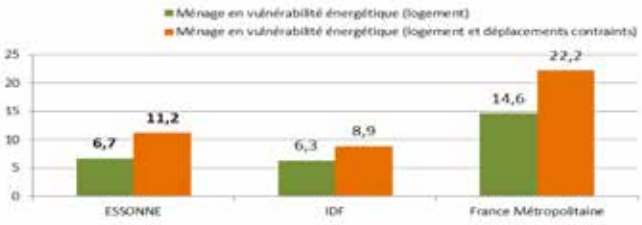

Vulnérabilité : personne ayant dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire pour ses besoins élémentaires (en lien avec l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Notion ici étendue aussi aux déplacements en voiture « contraints » (travail, courses, ou accéder à certains services)

Aide sociale à l'enfance

2 122 mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance en 2014 (Source CD91, DPPE)

Accompagnement des plus vulnérables

13 410 Essonniens disposent de l'Allocation personnalisée à l'autonomie en mars 2015 (Source CD91, DPAH)

1 512 ménages sont aidés pour l'accès au logement, **759** pour le maintien dans leur logement et **4 516** pour l'aide à l'énergie via le Fonds Solidarité Logement en 2014 pour un coût total de **3,5M€** (Source CD91, DIREVH)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Égalité

En 2014, **76 %** des 4 375 agents du Conseil départemental sont des femmes (Source CD91, DRH)

En 2014, **87 %** des agents départementaux sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique (Source CD91, DRH)

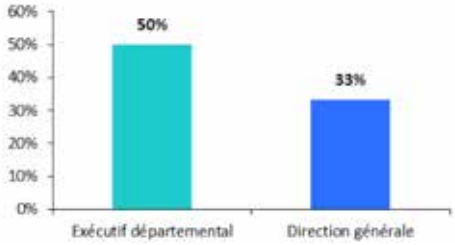

Part des femmes au sein de l'executif départemental et de la direction générale en 2015
Source : CD 91, DIAQ, DRH

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes handicapées)

Taux de travailleurs handicapés au Conseil départemental
Source : CD 91, DRH

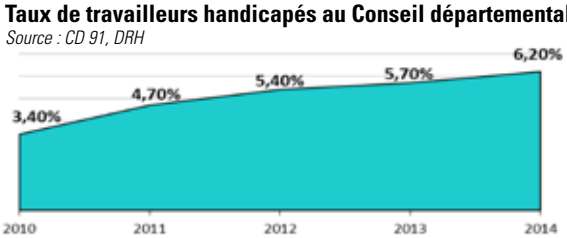

Contrats aidés ou d'insertion

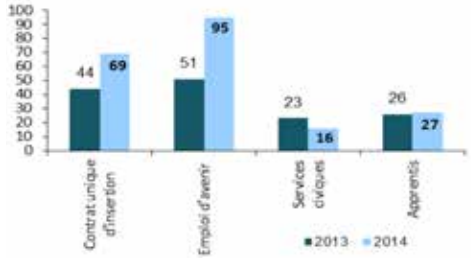

Évolution des Emplois aidés et/ou d'insertion au sein du Conseil départemental de l'Essonne entre 2013 et 2014
Source : CD 91, DRH

Protection sociale complémentaire

En 2014, **2 124** agents bénéficiaient de l'aide financière du CD 91 pour le risque prévoyance, **657** pour le risque santé (Source CD91, DRH)

5 Des modes de production et de consommation responsables

TERRITOIRE

Déchets

518 KG de déchets ménagers et assimilés produits par Essonnien en 2013, dont **62 KG** ont fait l'objet de tri (verre, emballages et papiers graphiques) (Source ORDIF)

49 % des déchets ménagers et assimilés en Essonne ont été incinérés en 2013 (Source ORDIF)

Production agricole

Évolution de la part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique en Essonne en Île-de-France en 2013 et 2014
Source : INSEE, AGRESTE

Évolution de la surface agricole utile et du nombre d'exploitation en agriculture biologique
Source : Groupement des agricultures biologiques IDF

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Déchets

Gestion des déchets des chantiers de voirie du Conseil départemental de l'Essonne en 2014
Source : CD 91, DIRDEP

Évolution dela gestion des déchets des chantiers de voirie du Conseil départemental de l'Essonne entre 2011 et 2014
Source : CD91, DIRDEP

Denrées issues de l'agriculture bio dans la restauration des collégiens

29 % des collèges ont recours à des produits bio (convention avec le groupement d'agriculteurs biologiques IDF) (Source CD91, DIREC)

Marchés publics

77 300 heures d'insertion générées par les marchés publics du Département de 2012 à 2014 (Source CD91, DFCP)

Taux d'écoresponsabilité des marchés de **45 %** (marchés avec clauses environnementales / marchés totaux) de 2012 à 2014 (Source CD91, DFCP, 2015)

Taux de socio responsabilité des marchés de **31 %** (marchés avec clauses sociales / marchés totaux) de 2012 à 2014 (Source CD91, DFCP)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ESSONNE
Délégation au développement
durable et solidaire
Boulevard de France
91000 Évry
Tél. : 01 60 91 94 41
essonne21@cg91.fr

Mise en page et impression : imprimerie CD 91 - DDDS 3290 - Oct. 2015 IMPRIMVERT® Imprimé sur papier recyclé - Crédits : CD91, D.R., Thinkstock, L. Antoni, H. Perrot, A. Hamichard